

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

123^e année

20 juillet

1991

No 29

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

123^e année
20 juillet 1991
No 29

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Loi électorale
Ministères, Avis concernant les
Office de la langue française
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les
Qualité de l'environnement, Loi sur la
Statut professionnel et conditions d'engagement des artistes de la scène du
disque et du cinéma, Loi sur le
Syndicats professionnels, Loi sur les
Vente à la folle enchère
Ventes en vertu de la Loi sur la faillite
Ventes par shérif

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie I de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE MONTCALM (<i>Prolongation de délai pour examiner des règlements d'urbanisme</i>)	2803
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PORTNEUF (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2803
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2803
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2803
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2803
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	2803
MUNICIPALITÉ D'ARNTFIELD (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2803
PAROISSE DE SAINT-ALBAN (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	2803

AVIS DIVERS

CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE ST-TITE (L.P.)	2804
INSTITUT VOLUNTAS DEI (DISTRICT CANADIEN) (L.P.)	2804
LES SOEURS ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG DE SHERBROOKE	2804
SUCCESSION DONAT GRÉGOIRE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2804
SUCCESSION SUZANNE BERGERON (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2804
VILLE DE BEAUPORT	2804

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT (<i>Changement de siège social</i>)	2805
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS Q.N.S. (<i>Changement de siège social</i>)	2805
CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS & POMPIERS DES TROIS-RIVIÈRES (<i>Changement de siège social</i>)	2805

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Aldo Pier-Federici de Sigestro	2806
Alexandre William Norberto Jean Aldo Pier-Federici de Sigestro	2806
Anne-Marie Ritcher	2806

Anne-Sophie Jeannine Ghislaine Nasser	2806
Blanche Gabrielle Marielle Rozon	2806
Damien Dwight Holz	2806
David Edward De Souza	2806
Denis Lavoie	2806
Dilshad Zangana	2806
Dominique Couture	2807
Fiona Camilla Speth	2807
Gérald Giroux	2807
Janice Glendine Holder-Phillips	2807
Joseph Alphonse Léo Paul Michaud	2807
Joseph Antonio Edmond Eddy Donnelly	2807
Joseph Benoit Mayer	2807
Joseph Fernand Paul Émile William Pleau	2807
Joseph Gilbert Carol Lapratte	2807
Joseph Jacques Pratte	2807
Joseph Lauréat Hartey Lévesque	2808
Joseph Léo Paul Alphonse Poirier	2808
Joseph Louis James Darackian	2808
Joseph Luc Mario St-Germain	2808
Joseph Mario David Etienne Vincent LeBeau	2808
Joseph Merlyn Hamilton Marc Vandelac	2808
Joseph Yvon Sylvain Paul Giroux	2808
Karen Shun Yiu Chan	2808
Manou Jalali Whytelord	2808
Marie Alicia Baillargeon	2809
Marie-Alice Allain	2808
Marie Anne Sylvie Doire	2809
Marie Annette Berthe Betty Turcotte	2809
Marie Claire Héloïse Jacinthe Turcotte	2809
Marie France Louise Ross	2809
Marie France Nathalie Doire	2809
Marie Georgette Yvette Jacqueline Desrosiers	2809
Marie Laurette Cathie Maheu	2809
Marie Laurette Michelle Grant	2809
Marie Lucie Anne Solveig Miller	2809
Marie Nathalie Adam	2810
Marie Reine Denise Muriel Bouchard	2810
Marie Simonne Dominique Lavoie	2810
Marie Sylvette Ginette Neault	2810
Mary-Ann Wood	2810
Nathalie Sonia Lacasse-Marcoux	2810
Pascal Anouar Terjanian	2810
Patrizia Gemma Henriette Chantal Pier-Federici de Sigestro	2810
Pierre Charles Georges Vandelac	2810
Riad Réal Madani	2810
Samuel Ya Hung Sun	2811
Tatiana Jalali Whytelord	2811

DEMANDES

Alison Joy Baboushkin	2811
Bohdan Humeniuk	2811
Chantale Gagnon	2811
Charles-André Lamouche	2811
Danielle Pleau	2811
Fernand Lapointe	2811
Gilles Pilon	2811
Jean Guy Lessard	2812
Jean-Luc Cayer	2812
Joseph Arthur Viau Touchette	2812
Joseph Irenée Champagne	2812

Julie Saint-Pierre	2812	CORPORATION DU 175 ^e ANNIVERSAIRE DE	2847
Kong Tong Liu	2812	DRUMMONDVILLE	2847
Marie Héléda Chauvette	2812	COUSINEAU CAMERON INC.	2847
Marie Lise Audrey Goldstein	2812	DISTRIBUTION YVON PAQUETTE INC.	2847
Tammy Shari Kiernan	2812	ÉCHAFAUDAGE VOLANT LTÉE	2847
Thérèse Aurelik	2813	ÉLEVAGES M.M.H. INC.	2847
Vincenzo Luigi Augusto I'agusa	2813	F. CHICOINE CONSTRUCTION INC.	2847
COMPAGNIES (PARTIF IA) — LOI SUR LES		FERME COGI INC.	2847
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE		GARAGE SEMON INC.	2848
CONSTITUTION	2814	GESTION DALJOURS INC.	2848
LE GROUPE S.I.I. SYSTÈMES		GESTION GIROUX-LAREAU INC.	2848
D'INFORMATIONS INTÉGRÉS INC. (Erratum)	2881	GESTION PAUL-HUS ET ASS. INC.	2848
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE		I RICHER & FILS INC.	2848
CONTINUATION	2832	JACQUES DESROSIERS COMMUNICATIONS	
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE		GRAPHIQUE INC.	2848
FUSION	2833	JOSÉE ROBITAILLE INC.	2848
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE		L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE L'ATELIER	
MODIFICATION	2834	PROVINCIAL DE MONTRÉAL	2848
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		LE CENTRE D'AIDE À LA JEUNESSE POUR	
LETTRES PATENTES	2840	L'INITIATIVE ET L'EMPLOI LAC-ST-JEAN EST	
GROUPE BÉNÉVOLE MME HERMEL		INC.	2848
GAUTHIER INC. (Erratum)	2881	LES CIRCUITS COLOSSEUM LTÉE	2848
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	2844	LES CONSTRUCTIONS J.P.D. INC.	2849
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		LES ENTREPRISES DE PLACEMENTS F.B.G.	
DISSOLUTION — DEMANDES DE		INC.	2849
2320-4381 QUÉBEC INC.	2845	LES ENTREPRISES F. & L. DUPUIS INC.	2849
2325-4030 QUÉBEC INC.	2845	LES ENTREPRISES LOYER, DUVAL ET LOYER	
2327-2545 QUÉBEC INC.	2845	INC.	2849
2331-6573 QUÉBEC INC.	2845	LES ÉTALAGES STORFLEX INC.	2849
2414-2226 QUÉBEC INC.	2845	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ROGER	
2435-4862 QUÉBEC INC.	2845	DARGIS INC.	2849
2548-2795 QUÉBEC INC.	2846	LES VÊTEMENTS MOBILE C.L. INC.	2849
2550-3749 QUÉBEC INC.	2846	MARCHÉ AUX PUCES INC.	2849
2553-3944 QUÉBEC INC.	2846	MÉNAGE DAN-LOU INC.	2849
2623-6604 QUÉBEC INC.	2846	MOTEL A. GAGNON INC.	2849
2644-5387 QUÉBEC INC.	2846	PUBLICITÉ NORMAND INC.	2850
2740-9614 QUÉBEC INC.	2846	RANGEMENT MODULAIRE INC.	2850
2748-1217 QUÉBEC INC.	2846	RE/MAX ULTRA INC.	2850
ASSOCIATION DE LA DANSE DE SAINT-		SAABCO CONSULTANTS CANADA LTÉE	2850
EUSTACHE	2846	SALON ÉLYSÉE DE CHICOUTIMI INC.	2850
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMI(E)S DU		SERVICE COMMUNAUTAIRE	
MALADE MENTAL DE ST-LÉONARD	2846	D'AMÉNAGEMENT ET DE LOGEMENT DE	
CENTRE AQUATIQUE RÉGIONALE		VERDUN	2850
LANAUDIÈRE	2846	SERVICE TECHNIQUE MARC DEMERS INC.	2850
CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE PIERRE BOUCHER		SLPA INTERNATIONAL INC.	2850
INC.	2847	SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE MARKETING SEMI	2850
CONCORDE CUSTOMS BROKERS LTD	2847	SUCAN INC.	2850
CONSTRUCTION AMÉRICA INC.	2847	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR	
CONSTRUCTION SYLVAIN RENAUD INC.	2847	LES	
		PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Émission)	2851
		PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (Accordé)	2851

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SECOND DYNASTY	2851
SECOND DYNASTY AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	2851
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE USINE A GAZ WORSLEY	2852
WORSLEY GAS PLANT LIMITED PARTNERSHIP	2852

CHANGEMENT DANS LA NATURE DE LEURS AFFAIRES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE USINE A GAZ WORSLEY	2852
WORSLEY GAS PLANT LIMITED PARTNERSHIP	2852

CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1655, RUE WILLIAM-MCDONALD À LACHINE	2852
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SECOND DYNASTY	2852
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE XL SOFTWARE	2853
SECOND DYNASTY AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	2852

DISSOLUTION

CINEMARS XIII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	2853
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINEMARS XIII	2853
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIERE MINEXCO 1990	2853
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PSYCHIC	2853

FORMATION

ABCOD AND COMPANY, LIMITED	2854
CANADIEN PENSION EQUITY AND COMPANY III, LIMITED PARTNERSHIP	2854
RESIDENCE JEAN-PAUL II & COMPANY LIMITED	2854
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3429 DRUMMOND	2854
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 4113-4117 ST-DENIS	2854
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ABCOD	2854
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PARTICIPATION DE FONDS DE PENSION CANADIENS III	2854
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMEUBLES CFQ-POMERLEAU	2855
1 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMEUBLES CFQ-POMERLEAU	2855
2 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LA RÉSIDENCE JEAN-PAUL II	2854

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PRODUITS CHIMIQUES P.C.G.R.	2854
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPHINX 1991 NO. 2	2854
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALISMAN	2854

REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ

LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SECOND DYNASTY	2855
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE XL SOFTWARE	2855
SECOND DYNASTY AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	2855
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TULIPES	2855

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

PAFCO COMPAGNIE D'ASSURANCES LIMITÉE (Modification de permis)	2856
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE DRUMMOND (Modification de permis)	2856

LOI ÉLECTORALE

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

ALLOCATIONS (Articles 81 à 86)	2857
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (Article 46 de la Loi électorale)	2856
RETRAITS D'AUTORISATION (Article 72 de la Loi électorale)	2857

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

SITE SEIGNEURIAL DE POINTE-DU-LAC	2859
-----------------------------------	------

AFFAIRES MUNICIPALES

LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CITÉ DES LOISIRS (Constitution)	2859
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LOISIRS DE BROMPTON-GORE ET RACINE (Dissolution)	2859

ÉNERGIE ET RESSOURCES

INTERDICTION D'ALIÉNATION ENTRE VIFS	2859
--------------------------------------	------

INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX (Autorisation)	2860
QUARTIER CHINOIS DE MONTRÉAL (Autorisation)	2860
VILLE DE LAC-BROME (Autorisation)	2860

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2860
---------------------------------	------

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2861		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2861		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2861		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2861		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2861		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2862		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2862		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2862		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2862		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2862		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2862		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2863		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2863		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2863		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2863		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2863		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2863		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2864		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2864		
(Erratum)	2864		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2864		
(Erratum)	2864		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2864		
(Erratum)	2864		
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	2864		
(Erratum)	2864		
OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE			
TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION	2864		
FINANCES	2865		
COMMISSION DE TERMINOLOGIE JURIDIQUE	2865		
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE LA SANTÉ	2866		
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU	2867		
TRANSPORT - LOISIR	2867		
MARINE - LOISIR	2868		
SPORT - LOISIR	2868		
COMMERCE	2868		
INDUSTRIE	2868		
POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES			
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)			
L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES-GÉNÉRALES	2869		
QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT — LOI SUR LA			
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 117 DE MC WATTERS À ROUYN-NORANDA (Médiation environnementale)	2869		
STATUT PROFESSIONNEL ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT DES ARTISTES DE LA SCÈNE DU DISQUE ET DU CINÉMA — LOI SUR LE			
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES (A.Q.A.D.) (Reconnaissance)	2869		
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES			
ASSOCIATION DU PERSONNEL EN RÉADAPTATION AUDITIVE DE L'INSTITUT DES SOURDS DE CHARLESBOURG (Autorisation)	2869		
CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE L'OUTAOUAIS (CSN) (Formation)	2870		
FÉDÉRATION DE LA CSN - CONSTRUCTION (Changement de nom) (Erratum)	2881		
VENTE À LA FOLLE ENCHÈRE			
CAISSE POPULAIRE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL c. ANGLSPERGER	2870		
VENTES EN VERTU DE LOI SUR LA FAILLITE			
LES INDUSTRIES GERVAIS INC. c. ARTHUR ANDERSEN INC. ET AL.	2870		
LES INDUSTRIES GERVAIS INC. c. ARTHUR ANDERSEN INC. ET AL.	2871		
VENTES PAR SHÉRIF			
BEAUHARNOIS			
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. c. DOMINGO ET AL.	2872		
MINGAN			
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT-ÎLES c. SORIN	2873		
VILLE DE SEPT-ÎLES c. GUILLEMETTE	2873		
MONTMAGNY			
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-DAMASE (L'ISLET) c. MATTE	2874		
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-DAMASE (L'ISLET) c. MATTE	2874		
MONTRÉAL			
ACE MORTGAGE CORP. c. ALFONSO ET AL.	2875		
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c. SOUPLEX	2876		
COMPAGNIE DE FIDUCIE CONFÉDÉRATION c. LONGPRÉ	2875		
FIRST CITY TRUST COMPANY c. FARRZAC INVESTMENTS INC.	2876		

GESTION PLACEVIC INC. c. LA COMPAGNIE DE NETTOYAGE CANADA CARPETTES MONTRÉAL LTÉE	2876
NATHANSON c. BHANDARI <i>ET AL.</i>	2877
SUCCESSION JOSEPH TALBOT c. IMMEUBLES PROMOGIM INC. <i>ET AL.</i>	2877
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. c. BENTLEY	2878
VILLE DE MONTRÉAL c. RIENDEAU	2878

RICHELIEU

FRÉCHETTE c. ST-LOUIS	2878
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC. c. CHABOT <i>ET AL.</i>	2879

ROBERVAL

BANQUE ROYALE DU CANADA c. NIQUET	2880
-----------------------------------	------

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité d'Arntfield

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 septembre 1991, pour permettre à la municipalité d'Arntfield d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda.

Québec, le 4 juillet 1991

2839

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité de Notre-Dame-de-Portneuf

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 22 juillet 1991, le délai prescrit à la municipalité de Notre-Dame-de-Portneuf pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme, un règlement de zonage et un règlement de construction conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et les transmettre à la municipalité régionale de comté de Portneuf.

Québec, le 28 juin 1991

2839

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 10 septembre 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Joliette.

Québec, le 4 juillet 1991

2839

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité de Saint-Gérard-Majella

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 21 août 1991, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Gérard-Majella pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de l'Assomption.

Québec, le 4 juillet 1991

2839

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité de Saint-Sébastien

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 15 août 1991, pour permettre à la municipalité de Saint-Sébastien d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Québec, le 25 juin 1991

2839

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité de Saint-Zénon

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 20 août 1991, le délai pour permettre à la municipalité de Saint-Zénon d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de Matawinie.

Québec, le 4 juillet 1991

2839

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Municipalité régionale de comté de Montcalm

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 juin 1991 le délai prescrit à la municipalité régionale de comté de Montcalm pour examiner les règlements d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé et les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 27 juin 1991

2839

*Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC*

Paroisse de Saint-Alban

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 22 juillet 1991, le délai prescrit à la paroisse de Saint-Alban pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme, un règlement de zonage et un règlement de construction conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et les transmettre à la municipalité régionale de comté de Portneuf.

Québec, le 4 juillet 1991

2839

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDOC**Avis divers****CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE ST-TITE**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 06 26, constituant en corporation les requérants suivants Rodney Zander, entretien sanitaire, 440, Champlain, Grand-Mère-Est, Daniel Rivard, ébéniste, 220, 5^e Avenue, Grand-Mère, Yves Héroux, chiropraticien, 641, Saint-Joseph, Saint-Tite, sous la dénomination sociale « CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE ST-TITE ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à 220, 5^e Avenue, Grand-Mère, district judiciaire de Saint-Maurice.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2856-0381

73902

INSTITUT VOLUNTAS DEI (DISTRICT CANADIEN)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1991 06 26, constituant en corporation les requérants suivants Jean-Paul Chiasson, prêtre, 6574, 41^e Avenue, Montréal, Guy Veer, administrateur, 714, ave de Strasbourg, Sainte-Foy, Juliette Roy-Veer, administrateur, 714, ave de Strasbourg, Sainte-Foy, sous la dénomination sociale « INSTITUT VOLUNTAS DEI (DISTRICT CANADIEN) ».

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à 10 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Montréal, dans le district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2860-5913

73903

LES SOEURS ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG DE SHERBROOKE

Prenez avis que la corporation « LES SOEURS ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG DE SHERBROOKE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 2 juillet 1991

73878

Les procureurs de la corporation,
FLYNN, RIVARD**Succession Donat Grégoire**

Avis est, par les présentes, donné que dame Sylvia Cliche, pharmacienne licenciée, demeurant et domiciliée au 4334, rue Van Horne, municipalité de Rock Forest, province de Québec, légataire universelle nommée au dernier testament de feu monsieur Donat Grégoire, en son vivant pharmacien licencié, demeurant et domicilié au 4334, rue Van Horne, en la municipalité de Rock Forest, province de Québec, décédé le 11 mars 1991, a accepté la succession de feu monsieur Donat Grégoire, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Vincent Thibodeau, notaire, pratiquant au 455, rue King Ouest, bureau 200, en la ville de Sherbrooke, province de Québec, daté du 19 juin 1991, et enregistré à Sherbrooke, le 26 juin 1991, sous le numéro 402188.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Vincent Thibodeau et peut être consulté à son bureau, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Sherbrooke, le 26 juin 1991

73899

Le procureur,
VINCENT THIBODEAU, notaire**Succession Suzanne Bergeron**

Prenez avis que M. Robert Bergeron, en sa qualité de tuteur à sa fille mineure Nathalie Bergeron, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Suzanne Bergeron, décédée le 3 février 1991, le tout tel qu'il appert d'un acte reçu devant Serge Levesque, notaire au 3175, Quatre-Bourgeois, bureau 110, Sainte-Foy, G1W 2K7, le 3 juillet 1991 et enregistré en la division d'enregistrement de Québec, le 4 juillet 1991, sous le numéro 1424145.

Sainte-Foy, le 8 juillet 1991

73924

Le procureur,
SERGE LEVESQUE, notaire**Ville de Beauport**

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Beauport, par résolution 91-03-229, en date du 18 mars 1991 régulièrement adoptée par son conseil, a approuvé les descriptions des rues ou parties de rues indiquées ci-après préparées par Roch LeFrançois, arpenteur-géomètre, en date du 14 mars 1991 d'après le plan cadastral et le livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Beauport.

L'original de ces descriptions techniques et plans est déposé au bureau de la soussignée, greffière de la ville de Beauport, et une copie certifiée en a été déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Québec.

Parcelle:	Numéro(s) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport	Dossier/Minute:
Parcelle 1 (rue Breton)	partie de lot 409 superficie: 1 017,2 m ²	dossier: 3295 minute: 3962
Parcelle 2 (rue Breton)	partie de lot 409 superficie: 1 709,4 m ²	dossier: 3295 minute: 3963
Parcelle 3 (rue Breton)	partie de lot 410 superficie: 3 079,2 m ²	dossier: 3295 minute: 3964
Parcelle 4 (rue Breton)	partie de lot 410A superficie: 569,8 m ²	dossier: 3295 minute: 3964
Parcelle 5 (rue Rodrigue)	partie de lot 413 superficie: 726,8 m ²	dossier: 3295 minute: 3965
Parcelle 6 (rue Rodrigue)	partie de lot 897 superficie: 663,0 m ²	dossier: 3295 minute: 3966
Parcelle 7 (rue Rodrigue)	partie de lot 898 superficie: 645,1 m ²	dossier: 3295 minute: 3966
Parcelle 8 (rue Rodrigue)	partie de lot 899 superficie: 1 488,8 m ²	dossier: 3295 minute: 3966
Parcelle 9 (rue Rodrigue)	partie de lot 900 superficie: 531,1 m ²	dossier: 3295 minute: 3967
Parcelle 10 (rue Rodrigue)	partie de lot 900A superficie: 830,6 m ²	dossier: 3295 minute: 3967
Parcelle 11 (rue Rodrigue)	partie de lot 901 superficie: 272,4 m ²	dossier: 3295 minute: 3967

La ville de Beauport entend se prévaloir à l'égard desdites rues ou parties de rues des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes dont le texte est reproduit au présent avis et en devenir propriétaire.

Ces rues ou parties de rues sont ouvertes au public depuis plus de dix (10) ans et la ville de Beauport n'a prélevé aucune taxe sur lesdites rues ou parties de rues au cours des dix (10) années précédant le présent avis.

Avis est, en conséquence, donné que la ville de Beauport deviendra propriétaire desdites rues ou parties de rues dès l'accomplissement des formalités édictées par l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) reproduit ci-après:

« 422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1° le conseil approuve par résolution, une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2° cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3° l'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4° le greffier de la municipalité fait publier deux (2) fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois (3) mois et d'au plus quatre (4) mois entre chaque publication, un avis concernant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix (10) années précédentes.

S.R. 1964, c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8 »

Beauport, le 11 avril 1991

72464-16-2

La greffière,
JOSETTE TESSIER, notaire

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'Économie des employés de la Voie Maritime du St-Laurent

Avis est donné que lors d'une réunion du conseil d'administration de « Caisse d'Économie des employés de la Voie Maritime du St-Laurent », tenue à Brossard, le 10 avril 1991, il a été résolu à l'unanimité que l'adresse du siège social de la caisse soit modifiée du Case postale 97, St-Lambert, J4P 3N7, au 9200, boulevard Marie-Victorin, Brossard, J4X 1A3.

73872

Le directeur,
YVES BYARELLE

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS Q.N.S.

Avis est donné que lors d'une réunion du conseil d'administration de « CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS Q.N.S. », tenue à Baie-Comeau, le 26 juin 1991, il a été résolu à l'unanimité que l'adresse du siège social de la caisse soit modifiée du 5, place Lasalle, Baie-Comeau, G4Z 1J8, au 23, place Lasalle, Baie-Comeau, G4Z 1J8.

73875

Le directeur,
PAOLO BRISEBOIS

Caisse d'Économie des policiers & pompiers des Trois-Rivières

Avis est donné que lors d'une réunion du conseil d'administration de Caisse d'Économie des policiers & pompiers des Trois-

Rivières, tenue à Trois-Rivières, le 4 juin 1991, il a été résolu à l'unanimité que l'adresse du siège social de la caisse soit modifiée du 2762, rue Père Daniel, Trois-Rivières, G8Z 2K8, au 5685, boulevard des Forges, Case postale 936, Trois-Rivières, G9A 5K4.

73874

Le directeur,
ROBERT MORIN

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Aldo Pier-Federici de Sigestro

Par le certificat numéro 91-344 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Aldo Pier-Federici, né le 1^{er} septembre 1935, en celui de Aldo Pier-Federici de Sigestro.

Sainte-Foy, le 28 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Alexandre William Norberto Jean Aldo Pier-Federici de Sigestro

Par le certificat numéro 91-346 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alexandre William Norberto Jean Aldo Pier-Federici, né le 6 juillet 1965, en celui de Alexandre William Norberto Jean Aldo Pier-Federici de Sigestro.

Sainte-Foy, le 28 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Anne-Marie Ritcher

Par le certificat numéro 91-329 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Anne-Marie, née le 26 juillet 1928, en celui de Anne-Marie Ritcher.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Anne-Sophie Jeannine Ghislaine Nasser

Par le certificat numéro 91-353 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Anne-Sophie Jeannine Ghislaine Fontaine, née le 16 décembre 1959, en celui de Anne-Sophie Jeannine Ghislaine Nasser.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Blanche Gabrielle Marielle Rozon

Par le certificat numéro 91-325 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Blanche Gabrielle Rozon, née le 3 décembre 1925, en celui de Blanche Gabrielle Marielle Rozon.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Damien Dwight Holz

Par le certificat numéro 91-319 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Damien Dwight Joseph, né le 20 décembre 1966, en celui de Damien Dwight Holz.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

David Edward De Souza

Par le certificat numéro 91-357 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de David Edward Karel, né le 4 novembre 1969, en celui de David Edward De Souza.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Denis Lavoie

Par le certificat numéro 91-340 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Denis Côté, né le 8 juin 1964, en celui de Denis Lavoie.

Sainte-Foy, le 28 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Dilshad Zangana

Par le certificat numéro 91-320 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Dilshad Amin, né le 3 janvier 1966, en celui de Dilshad Zangana.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Dominique Couture

Par le certificat numéro 91-359 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Dominique Beau-lieu-Couture, née le 20 mai 1972, en celui de Dominique Couture.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Fiona Camilla Speth

Par le certificat numéro 91-354 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Fiona Camilla Baas, née le 31 juillet 1970, en celui de Fiona Camilla Speth.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Gérald Giroux

Par le certificat numéro 91-330 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gérald Turcotte, né le 27 décembre 1961, en celui de Gérald Giroux.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Janice Glendine Holder-Phillips

Par le certificat numéro 91-333 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Janice Glendine Holder, née le 11 janvier 1967, en celui de Janice Glendine Holder-Phillips.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Alphonse Léo Paul Michaud

Par le certificat numéro 91-316 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alphonse Léopold Michaud, né le 27 mars 1920, en celui de Joseph Alphonse Léo Paul Michaud.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Antonio Edmond Eddy Donnelly

Par le certificat numéro 91-311 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Antonio Edmund Donnelly, né le 6 avril 1941, en celui de Joseph Antonio Edmond Eddy Donnelly.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Benoit Mayer

Par le certificat numéro 91-324 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Benoit Lajeunesse, né le 26 février 1967, en celui de Joseph Benoit Mayer.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Fernand Paul Émile William Pleau

Par le certificat numéro 91-347 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Fernand-Paul-Émile Pleau, né le 14 avril 1954, en celui de Joseph Fernand Paul Émile William Pleau.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gilbert Carol Lapratte

Par le certificat numéro 91-338 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gilbert Carol Duguay, né le 17 septembre 1971, en celui de Joseph Gilbert Carol Lapratte.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jacques Pratte

Par le certificat numéro 91-328 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jacques Ainslie, né le 10 août 1966, en celui de Joseph Jacques Pratte.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lauréat Hartey Lévesque

Par le certificat numéro 91-335 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lauréat Arthée Lévesque, né le 26 février 1940, en celui de Joseph Lauréat Hartey Lévesque.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Léo Paul Alphonse Poirier

Par le certificat numéro 91-334 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alphonse Léopold Poirier, né le 16 juillet 1917, en celui de Joseph Léo Paul Alphonse Poirier.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Louis James Darackian

Par le certificat numéro 91-352 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Louis James Darac, né le 16 décembre 1964, en celui de Joseph Louis James Darackian.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Luc Mario St-Germain

Par le certificat numéro 91-317 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Luc Mario Plouffe, né le 16 juin 1966, en celui de Joseph Luc Mario St-Germain.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Mario David Etienne Vincent LeBeau

Par le certificat numéro 91-322 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Mario David Etienne Vincent Lebeau-Dupuis, né le 14 août 1971, en celui de Joseph Mario David Etienne Vincent LeBeau.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Merlyn Hamilton Marc Vandelay

Par le certificat numéro 91-355 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Merlyn Pelletier Hamilton Gray, né le 27 avril 1949, en celui de Joseph Merlyn Hamilton Marc Vandelay.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Yvon Sylvain Paul Giroux

Par le certificat numéro 91-350 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Yvon-Sylvain-Paul Denis, né le 5 mars 1964, en celui de Joseph Yvon Sylvain Paul Giroux.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Karen Shun Yiu Chan

Par le certificat numéro 91-310 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Shun Yiu Chan, née le 4 novembre 1966, en celui de Karen Shun Yiu Chan.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Manou Jalali Whytelord

Par le certificat numéro 91-331 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Manouchehr Jalali, né le 15 mars 1936, en celui de Manou Jalali Whytelord.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie-Alice Allain

Par le certificat numéro 91-337 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alice Allan, née le 2 août 1955, en celui de Marie-Alice Allain.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Alicia Baillargeon

Par le certificat numéro 91-349 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Alice Baillargeon, née le 26 avril 1966, en celui de Marie Alicia Baillargeon.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Anne Sylvie Doire

Par le certificat numéro 91-343 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Sylvie Douaire, née le 19 juillet 1963, en celui de Marie Anne Sylvie Doire.

Sainte-Foy, le 28 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Annette Berthe Betty Turcotte

Par le certificat numéro 91-318 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Annette Berthe Turcotte, née le 8 janvier 1942, en celui de Marie Annette Berthe Betty Turcotte.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Claire Héloïse Jacinthe Turcotte

Par le certificat numéro 91-336 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claire Eloïse Jacinthe Turcotte, née le 30 mars 1957, en celui de Marie Claire Héloïse Jacinthe Turcotte.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie France Louise Ross

Par le certificat numéro 91-327 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Ross, née le 17 janvier 1962, en celui de Marie France Louise Ross.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie France Nathalie Doire

Par le certificat numéro 91-342 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie France Nathalie Douaire, née le 4 juin 1966, en celui de Marie France Nathalie Doire.

Sainte-Foy, le 28 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Georgette Yvette Jacqueline Desrosiers

Par le certificat numéro 91-323 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Georgette Yvette Desrosiers, née le 15 juin 1925, en celui de Marie Georgette Yvette Jacqueline Desrosiers.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Laurette Cathie Maheu

Par le certificat numéro 91-315 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Laurette Cathie Bougie-Maheu, née le 12 octobre 1972, en celui de Marie Laurette Cathie Maheu.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Laurette Michelle Grant

Par le certificat numéro 91-339 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Laurette Michelle Dumas, née le 27 janvier 1964, en celui de Marie Laurette Michelle Grant.

Sainte-Foy, le 28 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucie Anne Solveig Miller

Par le certificat numéro 91-348 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Lucie-Anne-Solveig Croteau, née le 6 février 1957, en celui de Marie Lucie Anne Solveig Miller.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Nathalie Adam

Par le certificat numéro 91-351 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Nathalie Bouchard, née le 30 mars 1972, en celui de Marie Nathalie Adam.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Reine Denise Muriel Bouchard

Par le certificat numéro 91-321 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Reine Denise Bouchard, née le 11 décembre 1949, en celui de Marie Reine Denise Muriel Bouchard.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Simonne Dominique Lavoie

Par le certificat numéro 91-314 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Simonne Dominiquette Lavoie, née le 29 avril 1926, en celui de Marie Simonne Dominique Lavoie.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Sylvette Ginette Neault

Par le certificat numéro 91-341 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Sylvette Jinette Neault, née le 28 mai 1944, en celui de Marie Sylvette Ginette Neault.

Sainte-Foy, le 28 juin 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary-Ann Wood

Par le certificat numéro 91-326 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary-Ann Gilbert, née le 15 mars 1950, en celui de Mary-Ann Wood.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Nathalie Sonia Lacasse-Marcoux

Par le certificat numéro 91-309 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nathalie Sonia Marcoux, née le 28 août 1972, en celui de Nathalie Sonia Lacasse-Marcoux.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Pascal Anouar Terjanian

Par le certificat numéro 91-358 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pascal Anouar Battikha, né le 7 janvier 1968, en celui de Pascal Anouar Terjanian.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Patrizia Gemma Henriette Chantal Pier-Federici de Sigestro

Par le certificat numéro 91-345 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Patrizia Gemma Henriette Chantal Pier-Federici, née le 5 mars 1964, en celui de Patrizia Gemma Henriette Chantal Pier-Federici de Sigestro.

Sainte-Foy, le 28 juin 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Pierre Charles Georges Vandelac

Par le certificat numéro 91-356 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Peter Beaman Charles Gray, né le 16 juin 1951, en celui de Pierre Charles Georges Vandelac.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2827

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Riad Réal Madani

Par le certificat numéro 91-312 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Riad Mohamad El-Modni, né le 27 octobre 1954, en celui de Riad Réal Madani.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Samuel Ya Hung Sun

Par le certificat numéro 91-313 du 13 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ya Hung Sun, né le 29 décembre 1971, en celui de Samuel Ya Hung Sun.

Sainte-Foy, le 21 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Tatiana Jalali Whytelord

Par le certificat numéro 91-332 du 20 juin 1991, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tatiana Jalali, née le 4 juin 1966, en celui de Tatiana Jalali Whytelord.

Sainte-Foy, le 26 juin 1991

2827

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alison Joy Baboushkin

Prenez avis que Alison Joy Baboushkin, domiciliée au 1, Wood Ave., appartement 606, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alison Joy Miller.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 4 juillet 1991

73949-29-2

Le procureur,
CAROLYN POLAK, *avocate*

Bohdan Humeniuk

Prenez avis que Bohdan Humeniuk, domicilié au 493, chemin Dalhousie, Dalhousie Station, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Humenick.

Montréal, le 20 juin 1991

73820-28-2

Le procureur du requérant,
JEAN-PIERRE PILON, *avocat*

Chantale Gagnon

Prenez avis que Chantale Gagnon, domiciliée au 2248, rue Saint-Dominique, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantale Larouche.

Ce changement de nom affectera l'enfant mineur de la requérante, soit Jean-Philippe Gagnon.

Jonquière, le 4 juillet 1991

73896-29-2

Les procureurs de la requérante,
FILLION, DUROCHER & GRAVEL

Charles-André Lamouche

Prenez avis que le Curateur public du Québec, en sa qualité de curateur aux biens et à la personne de Charles-André Lamouche, domicilié au Centre Hospitalier La Piété, 273, rue Laurier, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles-André Montson.

Hull, le 19 juin 1991

73857-28-2

Le procureur du requérant,
DENIS DUFOUR

Danielle Pleau

Prenez avis que Danielle Pleau, domiciliée au 60, rue Chapdelaine, Notre-Dame-de-Lourdes, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Delangis.

Joliette, le 27 juin 1991

73809-28-2

Le procureur de la requérante,
GILBERT DUPONT, *avocat*

Fernand Lapointe

Prenez avis que Fernand Lapointe, domicilié au 1288, Beaudry, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Fernand Philippe Jaroussault.

Montréal, le 21 juin 1991

73756-28-2

Le requérant,
FERNAND LAPOINTE

Gilles Pilon

Prenez avis que Gilles Pilon, domicilié au 186, rue Lavergne, Mont-Laurier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Pierre Pilon.

Montréal, le 3 juillet 1991

73893-29-2 *Les procureurs du requérant,*
LAFLEUR BROWN DE GRANDPRÉ KRONSTRÖM

Jean Guy Lessard

Prenez avis que Jean Guy Lessard, domicilié au 192, rue Thibault, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Guy Roy.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont:

Dame Lucienne Lambert Lessard dit Roy, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Val-d'Or, le 20 juin 1991

73887-29-2 *Le procureur du requérant,*
BERNARD GILBERT, notaire

Jean-Luc Cayer

Prenez avis que Jean-Luc Cayer, domicilié au 455, rang Bois-Franc Est, Issoudun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Paul Cayer.

Laurier Station, le 3 juillet 1991

73877-29-2 *Le requérant,*
JEAN-LUC CAYER

Joseph Arthur Viau Touchette

Prenez avis que Joseph Arthur Viau Touchette, domicilié au 333, rang Saint-Joseph, Val-des-Monts, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Arthur Viau Sylvio Touchette.

Buckingham, le 5 juillet 1991

73927-29-2 *Le procureur du requérant,*
JOCELYNE MÉTHOT, avocate

Joseph Irenée Champagne

Prenez avis que Joseph Irenée Champagne, domicilié au 2370, Nicolas-Pinel, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph René Champagne.

Sainte-Foy, le 27 juin 1991

73808-28-2 *Le requérant,*
JOSEPH IRENÉE CHAMPAGNE

Julie Saint-Pierre

Prenez avis que Julie Saint-Pierre, domiciliée au 1151, Cartier, appartement 3, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie D'Aragon.

Québec, le 2 juillet 1991

73849-28-2 *La requérante,*
JULIE SAINT-PIERRE

Kong Tong Liu

Prenez avis que Kong Tong Liu, domicilié au 2432, rue Robichaud, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de King Tong Liu.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 27 juin 1991

73822-28-2 *Le procureur du requérant,*
JON KOSORWICH, avocat

Marie Héléda Chauvette

Prenez avis que Marie Héléda Chauvette, domiciliée au 1323, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Eléda Chauvette.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Nicolas, le 21 juin 1991

73800-28-2 *La requérante,*
MARIE HÉLÉDA CHAUVETTE

Marie Lise Audrey Goldstein

Prenez avis que Marie Lise Audrey Goldstein, domiciliée au 7109, rue Dumesnil, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lise Audrey Comtois.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Léonard, le 25 juin 1991

73770-28-2 *La requérante,*
MARIE LISE AUDREY GOLDSTEIN

Tammy Shari Kiernan

Prenez avis que Tammy Shari Kiernan, domiciliée au 126, Edison, Châteauguay, s'adressera au ministre de la Justice afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Bryse Amity Kiernan.

Châteauguay, le 2 juillet 1991

73871-29-2

La requérante,
TAMMY KIERNAN

Thérèse Aurelik

Prenez avis que Thérèse Aurelik, domiciliée au 1857, carré de Dijon, Neufchâtel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Thérèse Orelick.

Neufchâtel, le 27 juin 1991

73802-28-2

La requérante,
THÉRÈSE AURELIK

Vincenzo Luigi Augusto Ragusa

Prenez avis que Vincenzo Luigi Augusto Ragusa, domicilié au 1792, Montgomery, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Karl Caldwell.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Hubert, le 6 mai 1991

73873-29-2

Le requérant,
VINCENZO LUIGI AUGUSTO RAGUSA

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-2889 2859-2889 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-3275 2859-3275 QUÉBEC INC.	1991 06-19	Montréal
2859-3317 2859-3317 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Saint-François
2859-3481 2859-3481 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Montréal
2859-3507 2859-3507 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Montréal
2859-3515 2859-3515 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Laval
2859-3523 2859-3523 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Longueuil
2859-3531 2859-3531 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Rouyn-Noranda
2859-3549 2859-3549 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Montréal
2859-3556 2859-3556 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Montréal
2859-3572 2859-3572 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Terrebonne
2859-3580 2859-3580 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Terrebonne
2859-3606 2859-3606 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Montréal
2859-3648 2859-3648 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-3655 2859-3655 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Iberville
2859-3663 2859-3663 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Bedford
2859-3671 2859-3671 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-3697 2859-3697 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Iberville
2859-3747 2859-3747 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-3762 2859-3762 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Laval
2859-3770 2859-3770 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Saint-Maurice
2859-3788 2859-3788 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-3796 2859-3796 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-3804 2859-3804 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Montréal
2859-3812 2859-3812 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Montréal
2859-3820 2859-3820 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Montréal
2859-3846 2859-3846 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Longueuil
2859-3861 2859-3861 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Beauharnois
2859-3911 2859-3911 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-3929 2859-3929 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Beauharnois
2859-3986 2859-3986 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-3994 2859-3994 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Longueuil
2859-4000 2859-4000 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Laval
2859-4018 2859-4018 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4026 2859-4026 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Longueuil
2859-4034 2859-4034 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Rimouski
2859-4042 2859-4042 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Rimouski
2859-4059 2859-4059 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Rimouski
2859-4083 2859-4083 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4109 2859-4109 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4117 2859-4117 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Chicoutimi
2859-4190 2859-4190 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-4240 2859-4240 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Laval
2859-4257 2859-4257 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Longueuil
2859-4265 2859-4265 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4273 2859-4273 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4299 2859-4299 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Laval
2859-4307 2859-4307 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Longueuil
2859-4315 2859-4315 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4323 2859-4323 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4331 2859-4331 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Longueuil
2859-4349 2859-4349 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Laval
2859-4356 2859-4356 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Terrebonne
2859-4364 2859-4364 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Laval
2859-4398 2859-4398 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Alma
2859-4430 2859-4430 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4448 2859-4448 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4455 2859-4455 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4463 2859-4463 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4471 2859-4471 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4489 2859-4489 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4513 2859-4513 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Abitibi
2859-4521 2859-4521 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Rimouski
2859-4547 2859-4547 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Trois-Rivières
2859-4554 2859-4554 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-4570 2859-4570 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4588 2859-4588 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Beauharnois
2859-4596 2859-4596 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Roberval
2859-4612 2859-4612 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4638 2859-4638 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Témiscamingue
2859-4646 2859-4646 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Laval
2859-4653 2859-4653 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Longueuil
2859-4661 2859-4661 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4679 2859-4679 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4695 2859-4695 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4729 2859-4729 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4737 2859-4737 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Laval
2859-4752 2859-4752 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Longueuil
2859-4778 2859-4778 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Laval
2859-4810 2859-4810 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Terrebonne
2859-4844 2859-4844 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4851 2859-4851 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Iberville
2859-4885 2859-4885 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Saint-François
2859-4893 2859-4893 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4927 2859-4927 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Alma
2859-4935 2859-4935 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Alma
2859-4943 2859-4943 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4992 2859-4992 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-5007 2859-5007 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-5015 2859-5015 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Longueuil
2859-5031 2859-5031 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Chicoutimi
2859-5049 2859-5049 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Kamouraska
2859-5056 2859-5056 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-5122 2859-5122 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Joliette
2859-5171 2859-5171 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Beauharnois
2859-5197 2859-5197 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-5221 2859-5221 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2859-5239 2859-5239 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Joliette
2859-5262 2859-5262 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Hull
2859-5296 2859-5296 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Québec
2859-5320 2859-5320 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5338 2859-5338 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5353 2859-5353 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Longueuil
2859-5395 2859-5395 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5403 2859-5403 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5411 2859-5411 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5429 2859-5429 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-5437 2859-5437 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-5445 2859-5445 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-5478 2859-5478 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5486 2859-5486 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-5494 2859-5494 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5502 2859-5502 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5510 2859-5510 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Longueuil
2859-5536 2859-5536 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-5544 2859-5544 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montréal
2859-5577 2859-5577 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Trois-Rivières
2859-5593 2859-5593 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5601 2859-5601 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Mingan
2859-5668 2859-5668 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Longueuil
2859-5676 2859-5676 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Longueuil
2859-5684 2859-5684 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Longueuil
2859-5692 2859-5692 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Montréal
2859-5734 2859-5734 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5742 2859-5742 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Terrebonne
2859-5825 2859-5825 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Iberville
2859-5841 2859-5841 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Saint-Maurice
2859-5874 2859-5874 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Longueuil
2859-5882 2859-5882 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Montréal
2859-5916 2859-5916 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Montréal
2859-5924 2859-5924 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5932 2859-5932 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Terrebonne
2859-5957 2859-5957 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Montréal
2859-6096 2859-6096 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-6104 2859-6104 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Terrebonne
2859-6112 2859-6112 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-6153 2859-6153 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Longueuil
2859-6203 2859-6203 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Joliette
2859-6211 2859-6211 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-6245 2859-6245 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-6252 2859-6252 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Montréal
2859-6278 2859-6278 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Montréal
2859-6302 2859-6302 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Beauce
2859-6310 2859-6310 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Montréal
2859-6328 2859-6328 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Montréal
2859-6336 2859-6336 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Chicoutimi
2859-6344 2859-6344 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Montréal
2859-6419 2859-6419 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Laval
2859-6427 2859-6427 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Laval
2859-6443 2859-6443 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Montréal
2859-6468 2859-6468 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Mingan
2859-6476 2859-6476 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Iberville
2859-6500 2859-6500 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Montréal
2859-6609 2859-6609 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Montréal
2859-6617 2859-6617 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Montréal
2860-2738 2860-2738 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Québec
2860-4965 2860-4965 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2860-4973 2860-4973 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Chicoutimi
2860-4981 2860-4981 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Saint-Maurice
2860-5129 2860-5129 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Roberval
2860-5137 2860-5137 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Saint-Hyacinthe
2860-5145 2860-5145 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Chicoutimi
2860-5152 2860-5152 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Rimouski
2860-5160 2860-5160 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Bedford
2860-5178 2860-5178 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Saint-Hyacinthe
2860-5681 2860-5681 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Baie-Comeau
2860-6432 2860-6432 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Québec
2860-6440 2860-6440 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Québec
2860-6481 2860-6481 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Saint-François
2860-6580 2860-6580 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Alma
2860-6598 2860-6598 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Alma
2860-6713 2860-6713 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Rimouski
2860-6721 2860-6721 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Québec
2860-6747 2860-6747 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Québec
2860-6770 2860-6770 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Saint-François
2860-6812 2860-6812 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Montmagny
2860-6820 2860-6820 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Drummond
2860-6838 2860-6838 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Drummond
2860-6895 2860-6895 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Frontenac
2860-6903 2860-6903 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2860-6937 2860-6937 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Saint-François
2860-6945 2860-6945 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Saint-François
2860-6952 2860-6952 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Saint-François
2860-6994 2860-6994 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Saint-Maurice
2860-8008 2860-8008 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Saint-François
2860-8032 2860-8032 QUÉBEC INC.	1991 07 01	Québec
2860-8073 2860-8073 QUÉBEC INC.	1991 06 21	Montréal
2860-8099 2860-8099 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Beauce
2860-8164 2860-8164 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Québec
2860-8172 2860-8172 QUÉBEC INC.	1991 06 26	Roberval
2860-8206 2860-8206 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Québec
2860-8222 2860-8222 QUÉBEC INC.	1991 06 19	Trois-Rivières
2860-8248 2860-8248 QUÉBEC INC.	1991 06 20	Rouyn-Noranda
2860-8537 2860-8537 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Frontenac
2860-8735 2860-8735 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Laval
2860-8743 2860-8743 QUÉBEC INC.	1991 06 27	Laval
2860-8826 2860-8826 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Québec
2860-8867 2860-8867 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Québec
2860-8875 2860-8875 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Québec
2859-5643 AAA TECHNOLOGIES INC.	1991 06 27	Montréal
2859-5155 LES ABRASIFS DE L'ESTRIE INC.	1991 06 25	Bedford
2859-3598 AMPEC INC.	1991 06 20	Laval
2859-3838 APCOR ALUMINIUM (1991) LTÉE	1991 06 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-6146 ARMOIRES ET MEUBLES M. GROULX INC.	1991 06 26	Terrebonne
2859-5023 ART PROTHÉTIQUE Y.L. INC.	1991 06 21	Longueuil
2859-6450 ASSURANCES DENIS CÔTÉ INC.	1991 06 27	Roberval
2860-8834 ATELIER DE DÉBOSSÉLAGE JEAN BLANCHET INC.	1991 06 28	Québec
2859-5551 AUGER, BOUDREAU ASSURANCE INC.	1991 06 26	Longueuil
2859-4380 AUTO TERVAL INC.	1991 06 21	Laval
2860-8131 AUTOCAR LA QUÉBÉCOISE INC.	1991 06 26	Québec
2859-4604 AUTOMOBILES 55 LTÉE	1991 06 21	Trois-Rivières
2859-5130 AUTOMOBILES MOZART INC.	1991 06 25	Montréal
2859-5163 A.A.A. BERNARD LIMOUSINE INC.	1991 06 25	Montréal
2859-6179 A.X.E. TROPICAL INC.	1991 06 26	Montréal
2860-6473 LE BAL DU LÉZARD INC.	1991 06 27	Québec
2860-8529 BAR LE VERSATILE INC.	1991 06 28	Québec
2859-6666 BERTRAND, BHÉRER ET ASSOCIÉS INC.	1991 06 28	Saint-François
2859-5833 BOISERIES SOHDY INC.	1991 06 26	Saint-Hyacinthe
2860-8040 BOUTIQUE LE FANATIQUE INC.	1991 06 25	Chicoutimi
2860-8123 BOYCOTT COMMUNICATION INC.	1991 06 21	Montréal
2860-6408 BUFFET LIBERTÉ INC.	1991 06 21	Terrebonne
2860-8511 CAFÉ DUO INC.	1991 06 28	Beauce
2859-4620 LES CARTES DE SPORT CHECK-SWING INC. CHECK-SWING SPORT CARDS INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4984 CHAR-B-QUE INC.	1991 06 21	Montréal
2859-6260 LES CHAUSSURES GO WEST INC.	1991 06 27	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-5700 CHEVALIER RÉNOVATION INC.	1991 07 01	Montréal
2859-6823 CLINIQUE SPORTIVE SYNERGIE INC.	1991 06 27	Laval
2859-5288 CLUB VIDÉO FLEUR D'ÉLYSÉE INC.	1991 06 25	Saint-Hyacinthe
2859-5346 COJANSY INC.	1991 06 26	Montréal
2860-5186 COMCO M.C.F.G. INC.	1991 06 21	Laval
2859-5619 LA COMPAGNIE DE RECYCLAGE DE PAPIERS MD INC.	1991 06 27	Beauharnois
2859-5189 LA COMPAGNIE DES SYSTÈMES OUVERTS (T.O.P.S.) INC. THE OPEN SYSTEMS COMPANY (T.O.P.S.) INC.	1991 06 25	Montréal
2860-8255 CONSTRUCTION RÉNOVATION P.O.D. INC.	1991 06 27	Québec
2859-5759 CONSTRUCTION STAM INC.	1991 06 26	Richelieu
2859-5312 CONSTRUCTION TOMMY INC.	1991 06 26	Terrebonne
2859-3499 CONSTRUCTIONS MÉRIDIEEN INC.	1991 06 19	Laval
2859-5809 LES CONSULTANTS PIERRE LAJOIE INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5114 LES CONSULTANTS TREMBLAY, GRAVEL INC. TREMBLAY, GRAVEL CONSULTANTS INC.	1991 06 25	Montréal
2859-6161 CONSULTATION TITAN INC.	1991 06 26	Richelieu
2859-3564 CORPORATION ISIL	1991 06 20	Montréal
2859-5965 CUIR AVAN INC.	1991 06 19	Montréal
2857-3541 CUISINES ART CONCEPT INC.	1991 05 24	Mingan
2859-4760 DÉPANNEUR 11-7 (1991) INC.	1991 06 21	Montréal
2859-6138 DESBAILLETS MARKETING INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5064 DETREL DESIGN INC.	1991 06 21	Montréal
2860-7489 DISTRIBUTION R.L.S. INC.	1991 06 25	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Districte judiciaire
2859-6559 DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES GILRE LTÉE	1991 06 27	Saint-Hyacinthe
2860-7380 DISTRIBUTIONS J.F.C.B. INC.	1991 06 25	Baie-Comeau
2859-5890 DORIS COUTURE INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5387 ÉBÉNISTERIE UNI CONCEPT INC.	1991 06 27	Saint-Hyacinthe
2859-5569 ÉCLAIRAGE KRYPTON INC.	1991 06 25	Longueuil
2859-5650 ECOBOTA INC.	1991 06 27	Longueuil
2859-5247 ÉCOLE DE CONDUITE CONTRÔLE INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4877 ENTREPRISE BOIS POLO INC.	1991 07 01	Montréal
2859-4869 LES ENTREPRISES A. G. BOYER INC.	1991 06 25	Terrebonne
2860-6846 LES ENTREPRISES BENOÎT BOULIANNE INC.	1991 06 26	Québec
2859-5858 LES ENTREPRISES BERNARD DUMEIGNIL INC.	1991 06 27	Joliette
2860-7497 LES ENTREPRISES CASPEL INC.	1991 06 25	Rimouski
2859-3945 LES ENTREPRISES DAWE ET LAROSE INC.	1991 06 20	Laval
2859-6294 LES ENTREPRISES LUCIE LÉGER INC.	1991 06 27	Montréal
2859-3754 LES ENTREPRISES M. TURCOTTE INC.	1991 06 20	Saint-François
2859-3960 LES ENTREPRISES NORMICA INC.	1991 06 20	Laval
2859-4786 ENTREPRISES PREGFAB INC. PREGFAB ENTERPRISES INC.	1991 06 21	Frontenac
2860-6796 ÉPICERIE CASTONGUAY-LECLERC INC.	1991 06 25	Gaspé
2859-5981 ÉQUIPEMENTS AGRI-MONT INC.	1991 06 28	Saint-Hyacinthe
2860-7315 EXCAVATION D. LECOMPTE INC.	1991 06 25	Beauharnois
2859-5080 EXPERTISE SAMMA INC.	1991 06 21	Longueuil
2860-6804 EXPERTS-CONSEILS HYDROGÉO-SOL INC.	1991 06 25	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2860-8024 FAUBOURG LAURIER INC.	1991 06 25	Québec
2860-6960 FERME GOURDOIN INC.	1991 06 27	Québec
2860-6978 FERME JACQUES GOURDE INC.	1991 06 27	Québec
2859-5585 FERME R.P. LACHANCE INC.	1991 06 26	Joliette
2860-7513 FERME SERGE ROY INC.	1991 06 25	Bedford
2859-6658 FERME WALAS INC.	1991 06 27	Iberville
2859-5783 FERNAND DIAMOND RÉFRIGÉRATION INC.	1991 06 26	Montréal
2859-6195 LA FINANCIÈRE PRIVAC INC.	1991 06 26	Terrebonne/Labelle
2859-6286 FLEURISTE MCKENNA (1991) INC.	1991 06 28	Montréal
2859-3614 FLORIMEX MONTRÉAL INC.	1991 06 19	Montréal
2859-4216 LES FORAGES BERNARD LEGAULT INC.	1991 06 21	Terrebonne
2859-6815 GAGNON PHYSIO SPORT INC.	1991 06 27	Laval
2860-8230 GARAGE EDOUARD GUILLOT INC.	1991 06 27	Québec
2860-7471 GARAGE J.M. SYLVAIN INC.	1991 06 25	Bedford
2859-3630 GAUVREAU & FILS EXCAVATION INC.	1991 06 20	Joliette
2860-7323 GESTION ABYSSE INTERNATIONALE INC.	1991 06 25	Chicoutimi
2860-7455 GESTION ANDY INC.	1991 06 25	Québec
2859-5627 GESTION BERMIL INC.	1991 06 26	Laval
2859-5379 GESTION DESROCHERS POULIOT INC.	1991 06 26	Montréal
2859-4091 GESTION FINANCIÈRE J.A. BILODEAU INC.	1991 06 20	Montréal
2859-5072 GESTION GÉRARD CHRÉTIEN INC.	1991 06 21	Trois-Rivières
2859-6641 GESTION HYERE INC.	1991 06 27	Montréal
2859-6492 GESTION JEAN-DENIS BOYER INC.	1991 06 27	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2860-6739 GESTION LOUIS LAFLAMME INC.	1991 06 25	Québec
2859-5361 GESTION MARCEL VILLENEUVE INC.	1991 06 26	Terrebonne
2859-6534 GESTION MARTIAL BOUDREAU INC.	1991 06 27	Abitibi
2860-8776 GESTION MOTEL DES MILLES NUITS INC.	1991 06 27	Québec
2859-4836 GESTION PROMENADE DES ÎLES INC.	1991 06 25	Laval
2860-7406 GESTION ROXANNE HOULE INC.	1991 06 25	Bedford
2860-7331 GESTION R.D. LEMELIN INC.	1991 06 25	Québec
2860-8727 GESTION SERGE PAGÉ INC.	1991 06 27	Terrebonne
2860-5194 LES GESTIONS HARVEY & GAGNON INC.	1991 06 25	Saint-Maurice
2859-3887 GESTIONS JEAN-FRANÇOIS MILOT INC.	1991 06 20	Drummond
2859-3903 GESTIONS JEAN-PIERRE MILOT INC.	1991 06 20	Drummond
2859-3895 GESTIONS JEAN-YVES MILOT INC.	1991 06 20	Drummond
2859-6120 GESTRILYS INC.	1991 06 26	Saint-François
2859-4968 LE GROUPE DE COURTAGE IMMOBILIARI INC.	1991 06 21	Montréal
2860-7281 GUYLBEC INC.	1991 06 21	Joliette
2859-3259 HABITATION GRAND PRIX INC.	1991 06 19	Terrebonne
2860-7299 LES HABITATS ANDRÉ LEMIEUX INC.	1991 06 20	Baie-Comeau
2860-7273 L'HIVER EN FOLIE INC.	1991 06 21	Saint-Hyacinthe
2859-5148 H.N. GAZON INC.	1991 06 25	Beauharnois
2859-4745 IMMEUBLE LA CAMPAGNARDE P.V.C. INC.	1991 06 21	Joliette
2860-7521 IMMEUBLES A COURTIER INC.	1991 06 25	Saint-Maurice
2859-5452 IMMEUBLES IMMO-PROGRÈS INC. IMMO-PROGRÈS REALTIES INC.	1991 06 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-5213 LES IMMEUBLES NALAIN INC.	1991 06 21	Joliette
2860-6754 IMPACT FUTUR 2000 INC.	1991 06 25	Québec
2860-7398 IMPRESSION & DÉCORATION DU FJORD INC.	1991 06 25	Chicoutimi
2860-8149 INSTITUT INTERNATIONAL WILLIAM FABER INC. <i>INTERNATIONAL INSTITUTE WILLIAM FABER INC.</i>	1991 06 26	Québec
2859-3689 INVESTISSEMENTS B.F.G.B. INC. <i>B.F.G.B.INVESTMENTS INC.</i>	1991 06 20	Longueuil
2859-6484 LES INVESTISSEMENTS DU-BEL INC.	1991 06 27	Terrebonne
2859-4919 INVESTISSEMENTS R & D MARTLET INC. <i>MARTLET R & D INVESTMENTS INC.</i>	1991 06 21	Montréal
2860-5202 JACQUES CLOUTIER CONSULTANT INC.	1991 06 25	Saint-Hyacinthe
2859-4539 JARDIN COMMÉMORATIF DE LA MAURICIE INC.	1991 06 20	Trois-Rivières
2859-6526 J. RACHED DELTA LOCATION & VENTE D'AUTOMOBILES INC.	1991 06 27	Hull
2859-4802 LACELLE PHYSIO SPORT INC.	1991 06 21	Laval
2859-4406 LIBRAIRIE MONET INC.	1991 06 21	Montréal
2859-3853 LOCATION DE REMORQUES DE-MAR INC.	1991 06 20	Montréal
2859-6435 LUMIÈRES DE CITÉ D.L. INC. <i>CITY LIGHTS D.L. INC.</i>	1991 06 27	Montréal
2859-4372 MAÇONNERIE D. VALLIÈRES INC.	1991 06 21	Longueuil
2860-6416 MAÇONNERIE JACQUES PICARD INC.	1991 06 26	Québec
2859-6542 MAÎTRE PAUL KARATÉ SAMURAI INC. <i>MASTER PAUL KARATE SAMURAI INC.</i>	1991 06 27	Montréal
2860-6929 MARCHÉ AUX PUCES LAURENTIEN INC.	1991 06 26	Québec
2859-6518 MARCHÉ SHANTI INC.	1991 06 27	Montréal
2860-6465 LES MEUBLES BEL-ART INC.	1991 06 27	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-3705 MEUBLES SUR DEMANDE (M.R.) INC.	1991 06 21	Longueuil
2859-3739 MIAMI VENTES D'AUTOMOBILES INC. MIAMI AUTO SALES INC.	1991 06 20	Montréal
2859-5098 MODES WING FOND INC.	1991 06 25	Montréal
2859-6633 MONT-ROYAL, IMPORT-EXPORT INC.	1991 07 27	Montréal
2860-8651 MUSIQUE GAGNÉ ET FRÈRES INC.	1991 06 30	Québec
2859-3283 MYRE, ROBERGE & ASSOCIÉS INC.	1991 06 19	Montréal
2860-6879 M.C.L. ÉLECTRIQUE INC.	1991 06 26	Québec
2859-4828 NEC PLUS ULTRA TECHNOLOGIES INC.	1991 06 25	Terrebonne
2860-6705 NETTOYAGE VIBRO - MATIC INC.	1991 06 21	Québec
2859-5866 PADCO INC.	1991 06 27	Laval
2859-6831 PAROLES EN JEU INC.	1991 06 27	Bedford
2859-5791 PÂTISSERIE CHIU GRAND INC.	1991 06 26	Longueuil
2859-3952 PAYSAGISTE BEAUX FRÈRES INC.	1991 06 20	Montréal
2859-3291 LES PAYSAGISTES PAY-BEC INC.	1991 06 19	Montréal
2859-5973 PEINTURE GILLES DAGENAI INC.	1991 06 28	Terrebonne
2859-4794 PERREAULT SPORT-PHYSIO INC.	1991 06 21	Terrebonne
2859-3937 PERSONNEL PLUS GT INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4687 PLACEMENTS FAVREAU LTÉE	1991 06 25	Longueuil
2859-3622 PLANCHER LAFLEUR INC.	1991 06 19	Laval
2859-4067 PM STRATUS INC.	1991 06 19	Drummond
2859-5304 PNEUS GAUMOND D'ASBESTOS INC.	1991 06 25	Saint-François
2860-8214 POISSONNERIE JOBER (1991) INC.	1991 06 27	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Distric judiciaire
2860-6986 PRÉFÉRENCE NATURE INC.	1991 06 27	Charlevoix
2859-5817 PRODUCTIONS SAGDOUVICAN INC.	1991 06 26	Terrebonne
2859-4711 LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES AGROFOR INC.	1991 06 20	Abitibi
2859-4414 PROMOTION HI TECH INC.	1991 06 21	Longueuil
2859-5726 PROTEV INC.	1991 06 25	Montréal
2860-8057 QUÉBEC ARTA DESIGN INC.	1991 06 25	Québec
2859-5718 QUÉBEC MÉDICAL DE LANAUDIÈRE INC.	1991 06 25	Joliette
2860-6762 QUÉBECIM INC.	1991 06 25	Québec
2859-5270 RAJONI, POUR LES FEMMES OUBLIÉES INC.	1991 06 26	Montréal
2859-4281 RAYLIAN INC.	1991 06 20	Richelieu
2860-8107 LE RÉCUPÉRATEUR GASPÉSIE INC.	1991 06 20	Gaspé
2859-3267 RELATION D'AIDE ET MÉDIATION FAMILIALE N.B. INC.	1991 06 19	Laval
2859-5908 RELIURE PARÉ INC.	1991 06 25	Longueuil
2860-6861 LE RENDEZ-VOUS DENTAIRE INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4505 RÉSIDENTE LA VERRIÈRE INC.	1991 06 20	Longueuil
2859-4976 RESTAURANT CITÉ EXPRESS INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4208 RESTAURANT LA COCCINELLE INC.	1991 06 21	Terrebonne
2859-5635 SENEC VIDÉASTE-CONSEIL INC.	1991 06 26	Saint-Hyacinthe
2859-4562 LES SERVICES ALIMENTAIRES MIRO INC.	1991 06 21	Joliette
2860-6424 SERVICES D'ENTRETIEN B.C.H. INC.	1991 06 26	Baie-Comeau
2859-3721 LES SERVICES INFORMATIQUES V.L.C. INC.	1991 06 20	Montréal
2859-3879 SERVICES TECHNIQUES J.R.C. INC.	1991 06 20	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Districte judiciaire
2859-5205 SHIVA SANTÉ INC.	1991 06 21	Montréal
2859-4950 SOCIÉTÉ DE GESTION Y.M.C. PELLERIN LTÉE	1991 06 21	Arthabaska
2859-3713 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS ECONO-MAX LTÉE	1991 06 19	Montréal
2859-6401 SOCIÉTÉ FINANCIÈRE SALETTE INC.	1991 06 26	Laval
2859-5460 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CITÉ CORP GL INC.	1991 06 25	Montréal
2859-4497 LES SOUDURES MARC VALCOURT INC.	1991 06 25	Rimouski
2859-5775 LES STORES VERTICAUX CHARLAND INC.	1991 06 26	Montréal
2859-5106 SUPER MARCHÉ ANDRÉ NAUD INC.	1991 06 25	Joliette
2859-4224 SYRACO INC.	1991 06 21	Terrebonne
2859-6187 TECHNIQUES DE DESIGN ZONE 5 INC. ZONE 5 DESIGN TECHNIQUES INC.	1991 06 26	Montréal
2860-6499 TECHNOLOGIES LYRE INC.	1991 06 26	Québec
2859-4075 TRADUCTIONS SUSAN MOTT INC.	1991 06 19	Montréal
2859-6625 TRANS RESTO INC.	1991 06 27	Bedford
2859-4182 TRANSPORT A. PATRY & M. ST-LOUIS INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4703 TRANSPORT DE VALEURS PROTECH INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4166 TRANSPORT GHISLAIN LAPLANTE INC.	1991 06 20	Longueuil
2859-4158 TRANSPORT MARCEL BRIDEAU INC.	1991 06 20	Montréal
2859-4174 TRANSPORT NORMAN OUELLETTE INC.	1991 06 20	Laval
2859-4125 TRANSPORT PIERRE SYNNOTT INC.	1991 06 20	Joliette
2859-4141 TRANSPORT ROBERT LEMIEUX INC.	1991 06 20	Terrebonne
2859-3978 TRANSPORT SYLVAIN LACROIX INC.	1991 06 20	Laval
2859-4133 TRANSPORT WILFRID PRIVE INC.	1991 06 20	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2859-3127 T.A.I. CONTAINER LOCATION INC.	1991 06 19	Montréal
2859-4422 USINAGE CNC INC.	1991 06 21	Longueuil
2859-5254 VOYAGE PASSION II INC.	1991 06 25	Montréal
2860-8842 VRAC P.A. INC.	1991 06 28	Arthabaska
2860-8818 YVES ET SUZANNE BOUTIN INC.	1991 06 28	Frontenac
2831		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1252-5580 AGENCE DE DÉTECTIVES MOREL INC.	1969 04 28	1991 06 25	
1271-7682 LES ENTREPÔTS ST-LAURENT INC.	1937 07 16	1991 06 21	
1848-8734 FRUITS ET LÉGUMES L. & R. LIMITÉE	1981 07 30	1991 06 19	1848-8734 QUÉBEC INC.
1330-6535 GÉRARD CHRÉTIEN INC.	1973 06 14	1991 06 21	
1257-6823 IMMEUBLES GROSVENOR INC.	1958 09 15	1991 06 12	
1263-3533 LES IMMEUBLES L.G.L. LIMITÉE	1968 01 24	1991 06 21	ALIMENTATION J.W. GAGNON INC.
1473-7183 JANILOLU INC.	1977 01 31	1991 06 21	
1510-0787 RÉGIONAIR (1981) INC.	1978 01 01	1991 06 17	1510-0787 QUÉBEC INC.

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2860-8578 2860-8578 QUÉBEC INC.	2415-4296 QUÉBEC INC. 2415-4304 QUÉBEC INC. 2415-4312 QUÉBEC INC.	1991 06 28	Saint-François
2860-8750 ACQUISITION CCI INC. CCI ACQUISITION INC.	ACQUISITION CCI INC. CONSOLTEX INC.	1991 06 27	Montréal
2860-8065 BOLDUC ET BOLDUC INC.	BOLDUC ET BOLDUC INC. 2860-6317 QUÉBEC INC.	1991 06 25	Québec
2860-6911 CENTRE MÉDICAL LA MALBAIE INC.	2525-4251 QUÉBEC INC. CENTRE MÉDICAL LA MALBAIE INC.	1991 06 30	Charlevoix
2860-8792 CONSTRUCTIONS DESOURDY INC. DESOURDY CONSTRUCTION INC.	CONSTRUCTIONS DESOURDY INC. 2845-1755 QUÉBEC INC.	1991 07 01	Longueuil
2860-8784 DISTRIBUTION CENTROPNEUS INC. CENTROPNEUS DISTRIBUTION INC.	DISTRIBUTION CENTROPNEUS INC. PRODUCTION CENTROPNEUS INC.	1991 07 01	Montréal
2860-7463 LES FORMATIONS R. & R. JOUBERT INC.	JOUBERT & CHOUINARD INC. LES FORMATIONS R. & R. JOUBERT INC.	1991 07 01	Kamouraska
2860-5715 GESTION PIERRE LAMONTAGNE INC.	GESTION PIERRE LAMONTAGNE INC. PLACE 97 T.M. INC.	1991 06 30	Frontenac
2860-8156 IMPRIMERIE AUGER INC.	IMPRIMERIE AUGER INC. 2427-4730 QUÉBEC INC.	1991 07 01	Trois-Rivières
2860-8883 MOTEL HARRICANA INC.	SONER INC. 2173-4645 QUÉBEC INC. MOTEL HARRICANA INC.	1991 07 01	Abitibi
2860-8800 LES RESTAURANTS AMS INC.	LES RESTAURANTS AMS INC. 2425-5366 QUÉBEC INC. 2164-4547 QUÉBEC INC.	1991 07 01	Chicoutimi

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1231-4266 1231-4266 QUÉBEC INC.	1958 10 22	1991 06 28	du capital-actions
2159-2183 2159-2183 QUÉBEC INC.	1983 08 22	1991 06 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2164-3952 2164-3952 QUÉBEC INC.	1984 01 06	1991 06 20	1) de la dénomination sociale: CONSTRUCTION H. & Y. PILOTE INC. 2) du district: Chicoutimi
2169-0045 2169-0045 QUÉBEC INC.	1984 04 13	1991 06 25	du capital-actions
2330-7523 2330-7523 QUÉBEC INC.	1985 11 21	1991 06 18	de la dénomination sociale: PRODUCTIONS TAILSPIN INC.
2527-5009 2527-5009 QUÉBEC INC.	1987 06 22	1991 06 25	du district: Longueuil
2625-9267 2625-9267 QUÉBEC INC.	1988 08 30	1991 05 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2642-4762 2642-4762 QUÉBEC INC.	1989 04 21	1991 06 19	du district: Abitibi
2642-5801 2642-5801 QUÉBEC INC.	1989 04 05	1991 06 18	1) de la dénomination sociale: OMEGA DIAGNOSTIC RECHERCHE INC. 2) du district: Montréal 3) du capital-actions 4) des dispositions
2645-0247 2645-0247 QUÉBEC INC.	1989 04 25	1991 06 19	de la dénomination sociale: GESTION LA MINERVE INC.
2732-6602 2732-6602 QUÉBEC INC.	1989 06 13	1991 06 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2732-9374 2732-9374 QUÉBEC INC.	1989 06 20	1991 05 27	du district: Beauharnois
2745-1921 2745-1921 QUÉBEC INC.	1989 12 15	1991 06 20	de la dénomination sociale: EXCEL ÉQUIPEMENT DE COUTURE INDUSTRIEL INC.
2746-7125 2746-7125 QUÉBEC INC.	1990 02 19	1991 06 26	du capital-actions
2746-7133 2746-7133 QUÉBEC INC.	1990 02 19	1991 06 26	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2746-7141 2746-7141 QUÉBEC INC.	1990 02 19	1991 06 26	du capital-actions
2746-7158 2746-7158 QUÉBEC INC.	1990 02 19	1991 06 26	du capital-actions
2747-0442 2747-0442 QUÉBEC INC.	1990 02 23	1991 06 21	1) de la dénomination sociale: LES FONDATIONS BOIS-FRANCS INC. 2) du district: Trois-Rivières
2752-1467 2752-1467 QUÉBEC INC.	1990 03 14	1991 06 20	de la dénomination sociale: ANDRÉE MARSOT ET ASSOCIÉS INC.
2758-5306 2758-5306 QUÉBEC INC.	1990 07 26	1991 06 20	de la dénomination sociale: CHAUSSURES BALL-YVON INC.
2759-3649 2759-3649 QUÉBEC INC.	1990 06 22	1991 06 25	du district: Terrebonne
2843-5204 2843-5204 QUÉBEC INC.	1990 11 20	1991 06 25	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION LE PERCO INC.
2845-5327 2845-5327 QUÉBEC INC.	1990 10 30	1991 06 26	du district: Drummond
2846-6977 2846-6977 QUÉBEC INC.	1990 11 13	1991 05 17	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION STOCK INC.
2846-8452 2846-8452 QUÉBEC INC.	1990 11 16	1991 06 19	de la dénomination sociale: TUCA INTERNATIONAL INC.
2846-8932 2846-8932 QUÉBEC INC.	1990 11 19	1991 05 21	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION S.S.M. (1991) INC.
2847-7172 2847-7172 QUÉBEC INC.	1990 12 10	1991 06 18	de la dénomination sociale: LES EXCAVATIONS RICHARD MICHAUD INC.
2848-3436 2848-3436 QUÉBEC INC.	1990 12 27	1991 06 25	1) de la dénomination sociale: GESTION SOLMAR INC. 2) du district: Montréal
2848-7916 2848-7916 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1991 06 20	du district: Longueuil
2849-9085 2849-9085 QUÉBEC INC.	1991 02 06	1991 06 17	du district: Saint-Hyacinthe
2851-7126 2851-7126 QUÉBEC INC.	1991 02 26	1991 06 20	de la dénomination sociale: GESTION JEAN-MARC ET GILBERT RIOUX INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2851-8975 2851-8975 QUÉBEC INC.	1991 03 12	1991 06 21	de la dénomination sociale: FERME GERLAC INC.
2855-0515 2855-0515 QUÉBEC INC.	1991 04 05	1991 06 19	de la dénomination sociale: MECA-SERVICES, INC.
2855-3873 2855-3873 QUÉBEC INC.	1991 04 12	1991 06 20	de la dénomination sociale: CINÉ-PARC ORFORD INC.
2855-9342 2855-9342 QUÉBEC INC.	1991 04 26	1991 06 18	1) de la dénomination sociale: ACIER QUANTUM INTERNATIONAL INC. 2) du district: Montréal
2856-1884 2856-1884 QUÉBEC INC.	1991 04 26	1991 06 25	de la dénomination sociale: FERME RIVERSIDE INC. RIVERSIDE FARM INC.
2856-5653 2856-5653 QUÉBEC INC.	1991 05 03	1991 06 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2857-7229 2857-7229 QUÉBEC INC.	1991 05 06	1991 06 20	1) de la dénomination sociale: AUTO NOOR INC. 2) du district: Laval
2857-9084 2857-9084 QUÉBEC INC.	1991 05 13	1991 06 17	de la dénomination sociale: LES AUTOMOBILES JAPONAISES CASAVANT INC.
2858-3292 2858-3292 QUÉBEC INC.	1991 05 24	1991 06 18	de la dénomination sociale: DESJARDINS, STRATÉGIES, IMAGES ET COMMUNICATIONS INC.
2858-4399 2858-4399 QUÉBEC INC.	1991 05 27	1991 06 20	du district: Montréal
2858-5271 2858-5271 QUÉBEC INC.	1991 05 28	1991 06 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2860-8750 ACQUISITION CCI INC.	1991 06 27	1991 06 27	de la dénomination sociale: CONSOLTEX INC.
2751-0759 LES ALARMES A.D.P. INC.	1990 04 06	1991 07 01	de la dénomination sociale: A.D.P. TECHNO SERVICE INC.
2631-4468 ALIMENTATION DE CHICOUTIMI INC.	1989 01 01	1991 06 28	du capital-actions
2741-9902 LES ALIMENTATIONS V.L. INC.	1989 10 31	1991 06 21	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1332-3142 ANDRÉ MARTEL LTÉE	1972 12 03	1991 06 27	du capital-actions
2759-9745 ARCHAMBAULT & GERMAIN INC.	1990 07 10	1991 07 15	de la dénomination sociale: ARCHAMBAULT SERVICE D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS (ASEI) INC.
2637-3860 ATELIERS RÉJEAN GIROUX INC.	1989 02 21	1991 06 18	de la dénomination sociale: SYSTÈME INTÉRIEUR GIROUX & VEILLEUX INC.
2162-9258 A. & L. DIONNE INC.	1983 11 24	1991 06 21	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2435-3641 LA BOUFFE À FRED INC.	1986 04 01	1991 06 18	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS FRED J. SLOCUM INC.
1303-8096 B.K. FER OUVRÉ INC.	1969 09 19	1991 06 21	du capital-actions
2634-0414 CASTEL-RO INC.	1989 01 11	1991 06 25	de la dénomination sociale: CASTEL-PRO INC.
1170-7023 CENTRE AGRICOLE NICOLET-YAMASKA INC.	1969 03 10	1991 06 28	du capital-actions
2534-3476 CHAMP BLEU INC.	1987 04 24	1991 06 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2736-0080 CHÂTEAU ST-SAUVEUR (1989) INC.	1989 09 05	1991 06 25	de la dénomination sociale: 2736-0080 QUÉBEC INC.
1203-3700 CHEV-HAIR INC.	1971 01 19	1991 06 21	de la dénomination sociale: CHROMEL INC.
1157-3367 CIMENT ST-LAURENT INC.	1951 03 13	1991 06 17	du capital-actions
2753-2282 CIUPKA PUB INC.	1990 04 09	1991 06 20	de la dénomination sociale: POLA PRODUCTIONS INC.
2334-3361 CLUB VIDÉO KARO INC.	1986 01 29	1991 06 17	de la dénomination sociale: PHOTO CAROLE ET ROBERT PAQUIN INC.
1853-1160 COMÉCA, SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES MÉDICAUX ET HOSPITALIERS AU CANADA LTÉE	1981 12 08	1991 06 19	de la dénomination sociale: COMÉCA LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1635-4151 CONSTRUCTION ST-AMOUR, JETTÉ INC.	1979 04 11	1991 06 25	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION ST-AMOUR INC.
2631-1498 LES CONSTRUCTIONS BEMMER INC.	1988 12 20	1991 06 21	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 50
2430-2242 DÉPANNEUR 11-7 INC.	1987 02 06	1991 06 25	de la dénomination sociale: 2430-2242 QUÉBEC INC.
2550-2253 DÉPANNEUR MICHEL DUQUETTE INC.	1988 03 09	1991 06 19	de la dénomination sociale: GESTION MICHEL DUQUETTE INC.
2758-9340 DÉSENCRAGE C.D.M. INC.	1990 08 20	1991 06 21	du capital-actions
2540-0789 LES DÉVELOPPEMENTS G.J.F. RACINE INC.	1987 10 09	1991 06 25	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2535-0596 DISTRIBUTRICE J.B.L. CANADA INC.	1987 05 08	1991 06 28	de la dénomination sociale: GROUPE JBL CANADA INC.
2860-4411 DUGUAY, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS INC.	1991 06 14	1991 06 27	de la dénomination sociale: G. VAILLANCOURT & ASSOCIÉS INC.
2551-4738 DUMEC INC.	1988 05 01	1991 06 19	du capital-actions
1480-7507 LES ENTREPRISES JOLIMIRE INC.	1975 11 06	1991 06 25	du capital-actions
2736-8422 LES ENTREPRISES VECOR INC.	1989 10 10	1991 06 17	1) du district: Laval 2) du capital-actions
2735-6880 GESTION BASILIA INC.	1989 09 01	1991 06 26	de la dénomination sociale: GESTION GINO INC.
2316-6580 GESTION GUY BEAUCHEMIN INC.	1985 02 08	1991 06 25	1) du district: Laval 2) du capital-actions 3) des dispositions
2840-4895 GESTION MICHEL CARREAU INC.	1990 09 19	1991 06 21	de la dénomination sociale: CHEV-HAIR (1991) INC.
1843-4076 GESTION OVALTA LTÉE	1981 02 20	1991 06 19	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2850-4504 GESTION ROGER TURMEL INC.	1991 01 18	1991 06 26	de la dénomination sociale: ROGER TURMEL COURTIER INC.
2317-7983 GESTION SPARTA INC.	1985 03 11	1991 06 25	du capital-actions
2732-3286 LE GROUPE GRENIER-LACOURSIÈRE EXPERTS-CONSEILS INC.	1989 06 02	1991 06 21	de la dénomination sociale: CONSULTANTS C G L INC.
2418-0507 GROUPE PETRA LTÉE	1986 06 30	1991 06 19	du capital-actions
1355-5750 GROUPE PROCYCLE INC.	1974 01 29	1991 06 20	du capital-actions
2314-2656 GROUPE SOMAVRAC INC.	1984 12 18	1991 06 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2847-8451 INTER-CANADIEN INC.	1990 12 13	1991 06 17	de la dénomination sociale: 2847-8451 QUÉBEC INC.
2413-9016 JACINTHE OTIS INC.	1986 03 18	1991 06 21	du district: Montréal
2643-3268 J.S. FINANCE CANADA INC.	1989 04 25	1991 06 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
1847-4676 MARCEL MARENGER COURTIER D'ASSURANCES INC.	1981 06 12	1991 06 25	de la dénomination sociale: LES PROMOTIONS AIR ET EAU INC.
1863-4287 MARCHÉ BEARN INC.	1982 11 19	1991 06 17	de la dénomination sociale: LA POUTINE STE-ROSE INC.
1320-4813 MARCHÉ MICHEL GAZAILLE INC.	1971 12 21	1991 06 21	de la dénomination sociale: PLACEMENTS M.G.B. INC.
2745-9197 MORIN, LUPIEN, CARZOLI & ASS. INC.	1990 01 10	1991 05 27	de la dénomination sociale: MORIN, CARZOLI & ASS. INC.
1360-5993 LES PLACEMENTS M.L.F. LIMITÉE	1974 12 04	1991 06 27	des dispositions
2748-6828 POMPAXE INC.	1990 02 13	1991 05 24	du district: Longueuil
2626-4358 PRÉSIDEC INC.	1988 09 09	1991 06 25	du district: Laval
1370-6296 PRÉ-IMPRESSION AVANT-GARDE LTÉE	1974 12 09	1991 06 26	de la dénomination sociale: 1370-6296 QUÉBEC INC.
2315-1475 RECYCLAGE ROSS ET FRÈRES INC.	1985 01 10	1991 06 20	de la dénomination sociale: 2315-1475 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-1669 RENÉ LEBEL & ASSOCIÉS INC.	1983 11 14	1991 06 21	du district: Montréal
2411-2997 RESSORTS LIBERTÉ INC.	1986 02 03	1991 06 21	du nombre des administrateurs: minimum: 5 maximum: 10
2424-7793 RICHARD LAVALLÉE (1986) INC.	1986 12 05	1991 06 20	de la dénomination sociale: ANDRÉ JOYAL ÉLECTRIQUE INC.
1641-5192 RIVAGE GASPÉSIE INC.	1980 03 07	1991 06 25	1) de la dénomination sociale: BARON INVESTIGATION ET SÉCURITÉ INC. 2) du district: Québec
2858-0579 SERVICES AUX AFFAIRES PADGETT (QUÉBEC) INC.	1991 05 16	1991 06 18	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION PADGETT DU QUÉBEC INC. PADGETT BUSINESS SERVICES OF QUÉBEC INC.
2435-0084 SOCIÉTÉ DE GESTION PRIMEX INC.	1986 03 19	1991 06 27	du capital-actions
1319-9641 TEMBEC INC.	1972 07 12	1991 06 26	du capital-actions
1124-0736 VALLIÈRES ET CUSSON INC.	1965 10 20	1991 06 18	de la dénomination sociale: VALLIÈRES & BOUCHER INC.
2439-2797 LES VENTES ST-JOVITE FORD INC.	1986 08 06	1991 05 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2834			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2860-7133 7 SOIRS JAZZ	1991 06 25	495, rue Morin, Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2860-5699 ARTISTES À PART ÉGALE - QUÉBEC ^a	1991 06 28	7005, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
2860-7703 ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE DE POULET DE GRAIN DU QUÉBEC INC.	1991 06 28	3400, boulevard du Souvenir, bureau 400, Laval
2860-8859 ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS AYANT UN DÉFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ (A.P.E.D.A.H.)	1991 06 28	Pavillon Antoine-Gauvreau, 18, rue Saint-Omer, bureau 106, Lévis
2860-7174 ASSOCIATION DES AGORAPHOBES DU SAGUENAY INC.	1991 06 27	Jonquière
2860-6788 ASSOCIATION DES CHERCHEURS EN ÉSOTÉRISME DU QUÉBEC INC.	1991 06 25	276, rue St-Jacques, bureau 902, Montréal
2860-7547 ASSOCIATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DE LA RÉGION NORD-OUEST DE MONTRÉAL	1991 06 28	375, rue de la Briquade, Blainville
2860-8552 ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE MICHEL CHARTIER ET MARIE MAGNIER INC.	1991 06 28	1210, rue du Séminaire, Sainte-Foy
2860-5673 ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS DE VÊTEMENTS D'ENFANTS DU QUÉBEC (A.D.I.V.E.Q.)	1991 06 26	45, Place Bourget nord, Joliette
2860-7240 ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS CANADIENS - ASIATIQUES ASIA - CANADIAN ENTREPRENEURS ASSOCIATION	1991 06 27	3465, Côte des Neiges, Montréal
2860-7307 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE MONTMAGNY INC.	1991 06 25	143, 6 ^e Rue, Montmagny
2860-5707 ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC	1991 06 28	520, des Tulipes, Laprairie
2860-8198 ASSOCIATION INFORMATIQUE DE PÉTROMONT	1991 06 27	2931, Marie-Victorin, Varenes
2860-7257 ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ÉLITE D'ANJOU	1991 06 28	7500, rue Goncourt, Anjou
2860-7208 ASSOCIATION RINGUETTE CHARLESBOURG	1991 06 27	160, 76 ^e Rue est, Charlesbourg
2860-7356 BASKET-BALL GENTILLY INC.	1991 06 26	2030, avenue des Galaxies, Gentilly

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2860-7364 CARNAVAL DE GENTILLY INC.	1991 06 26	2030, avenue des Galaxies, Gentilly
2860-7414 CENTRE CULTUREL PIERRE LAPOINTE	1991 06 26	167, rue Marquette, Sherbrooke
2857-1180 CENTRE DES FEMMES MULTI-CULTUREL CLAIRE	1991 06 26	10476, boulevard Saint-Michel, Montréal-Nord
2860-3678 CENTRE DES ROSÉS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1991 06 27	Rouyn-Noranda
2860-7158 LE CENTRE D'ENTRAIDE ET PLACEMENT DE L'EST INC.	1991 06 26	11376 A, Ste-Catherine est, Montréal
2860-6853 CLUB DE BOCCÉ MONTRÉAL	1991 06 26	1980, L.O. David, Montréal
2860-7190 CLUB DES AMIS DU PARC ROLAND CADIEUX INC.	1991 06 27	59, rue Renaud, Saint-Philippe d'Argenteuil
2860-7265 CLUB DES SÉLECTIONS YVES MICHAUD	1991 06 25	Communauté urbaine de Montréal
2860-7182 CLUB OPTIMISTE ST-MÉTHODE, LAC ST-JEAN	1991 06 27	Saint-Méthode
2860-7216 COMITÉ CITOYEN MILTON-PARC	1991 06 27	Montréal
2860-7711 COMITÉ DES CITOYENS DE LA POINTE INC.	1991 06 28	2145, boulevard Bord de l'Eau, Saint-Thimothée
2860-6457 COMMUNICATION PARTAGE	1991 06 27	190, Proulx, Sainte-Marie
2860-3637 CORPORATION D'HABITATION LE BOULEAU	1991 06 26	724, rue Principale, Beaudry
2857-0000 C.E.S.A.M.E. CENTRE POUR L'ENFANCE EN SANTÉ MENTALE DEUX-MONTAGNES	1991 06 26	Saint-Eustache
2860-8768 ÉCO-LOGEMENT (1991) INC.	1991 06 28	Longueuil
2860-8586 FAMILLE ESPOIR	1991 06 28	Sherbrooke
2860-8016 LA FONDATION BANVILLE ET MICHAUD	1991 06 25	17, rue Lemieux, Lévis
2860-7349 FONDATION CLAUDE MONGRAIN	1991 06 26	1850, rue Bellefeuille, Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2860-3959 FONDATION JEAN-DOLBEAU	1991 06 27	300, avenue Jean-Dolbeau, Dolbeau
2860-7141 FONDATION «ALLIANCE MOTIVATRICE POUR L'ÉVEIL SPIRITUEL» (A.M.E.S.)	1991 06 25	105, chemin Grondin, Beauceville- Ouest
2860-7224 FONDS D'AIDE AUX ENFANTS DU CAMP MARISTE	1991 06 27	8082, chemin Morgan, Rawdon
2860-8263 GROUPE DES PERSONNES ÂGÉES LAOTIENNES DE MONTRÉAL	1991 06 28	1735, Rochon, app. 6, Saint-Laurent
2857-2451 LE GROUPE D'ENTRAIDE LE DAHLIA DE BEAUHARNOIS	1991 06 25	13, Richardson, Beauharnois
2860-7232 INSTITUT ISLAMIQUE DE KAIROUAN	1991 06 27	3726, Jean Talon est, Montréal
2860-8719 MAISON DE TRANSITION DE LA BATISCAN	1991 06 27	289, rue Principale, Saint-Stanislas
2860-7422 LES MOTS TUS, LES MOTS DITS	1991 06 26	Saint-Léandre
2860-7166 ORGANISME DE FORMATION POUR LA FEMME DE L'AFRIQUE CENTRALE (OFFAC) 'MOSEKA' CENTRAL AFRICA WOMEN MANAGEMENT ORGANISM (CAWMO) 'MOSEKA'	1991 06 27	7355, de l'Acadie, app. 509, Montréal
2860-8081 PISCINE AMICALE DU GROUPE INC.	1991 06 27	775, rue Principale, Saint-Sauveur-des-Monts
2860-7539 LE SÉLECT DE HULL	1991 06 28	52, des Mineurs, Hull
2860-7430 STATION FAMILLES	1991 06 26	6045, boulevard Monk, Montréal
2860-8628 VIA AGRO-ÉCOLOGIE (REGROUPEMENT ENVIRONNEMENTAL)	1991 06 28	Pavillon Comtois, Université Laval, bureau 2223, Ste-Foy

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2852-1045 ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET DES MALENTENDANTS DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL	1991 03 14	1991 06 27	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET DES MALENTENDANTS DU QUÉBEC SECTEUR RIVE-SUD
1841-0902 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN AGRICULTURE, EN ALIMENTATION ET EN CONSOMMATION (A.E.A.A.C.)	1980 12 16	1991 06 26	de la dénomination sociale: ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN AGRICULTURE, ALIMENTATION ET CONSOMMATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (A.G.E.T.A.A.C.) INC.
1336-2496 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU LAC À LA BARBOTTE	1972 12 21	1991 06 28	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC À LA BARBOTTE
1467-8023 ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE CHOMEDEY	1976 06 14	1991 06 26	1) de la dénomination sociale: CLUB DE BASEBALL LAVAL CENTRE INC. 2) du siège social: 1450, boulevard Pie X, Laval 3) des objets 4) de la valeur des biens immobiliers 5) des dispositions
2750-2111 LE CENTRE COMMUNAUTAIRE BON PASTEUR	1990 07 17	1991 06 25	des dispositions
1333-4230 CLUB MOTONEIGE L'ESCALE ST-PAMPHILE INC.	1972 11 24	1991 06 27	des dispositions
1464-9248 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CURLING INC.	1976 04 26	1991 06 27	1) de la dénomination sociale: CURLING QUÉBEC 2) des objets
2620-9247 FONDS DESJARDINS D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DU TRIANGLE D'OR	1988 07 26	1991 06 26	1) de la dénomination sociale: FONDS DESJARDINS D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DE LA ZONE DE DRUMMOND 2) du nombre des administrateurs: 9

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modifications
2155-3532 LE FUNAMBULE DE GRANBY INC.	1983 05 19	1991 06 28	de la dénomination sociale: LA MAISON DES JEUNES DE GRANBY INC.
1364-3267 GARDERIE LA MAISONNETTE INCORPORÉE	1975 10 08	1991 06 28	de la valeur des biens immobiliers
2633-8657 MULTI-VOIX MONTRÉAL	1989 01 12	1991 06 25	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'OPÉRA-CONCERT 2) des objets 3) des dispositions
1363-4571 MUSÉE DES SEPT-ÎLES INC.	1975 04 25	1991 06 27	de la dénomination sociale: MUSÉE RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD INC.

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2836

Dissolution — Demandes de

2320-4381 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2320-4381 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Crabtree, le 11 juin 1991

73865

*La secrétaire-trésorière,
THÉRÈSE LEROUX*

2325-4030 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2325-4030 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 juin 1991

73921

*Pour la compagnie,
YVES HÉBERT*

2327-2545 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2327-2545 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 juin 1991

73953

*Les procureurs de la compagnie,
FELDMAN & ASSOCIÉS*

2331-6573 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2331-6573 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 28 mai 1991

73900

*Le secrétaire de la compagnie,
JEAN PICARD*

2414-2226 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2414-2226 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

East-Angus, le 2 juillet 1991

73894

*Le secrétaire-président,
RÉJEAN BIRON*

2435-4862 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2435-4862 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 21 juin 1991

73869

Le président,
JEAN ROY

2548-2795 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2548-2795 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 juillet 1991

73937

La présidente,
GILBERTE MICHAUD

2550-3749 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2550-3749 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julie, le 2 juillet 1991

73866

Le procureur de la compagnie,
BENOIT LONGTIN, notaire

2553-3944 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2553-3944 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 3 juillet 1991

73954

Le procureur de la compagnie,
ÉDOUARD PAQUETTE

2623-6604 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2623-6604 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 juillet 1991

73881

L'administrateur,
GUY DULUDE

2644-5387 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2644-5387 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 2 juillet 1991

73867

Le procureur de la compagnie,
SYLVIE SMITH, notaire

2740-9614 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2740-9614 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 juillet 1991

73895

Le président de la compagnie,
ANDRÉ PICHÉ

2748-1217 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2748-1217 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 30 juin 1991

73931

Le procureur de la compagnie,
MARC LAPORTE, notaire

ASSOCIATION DE LA DANSE DE SAINT-EUSTACHE

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DE LA DANSE DE SAINT-EUSTACHE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 4 juillet 1991

73919

Le directeur,
GINETTE ROY

ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE ST-LÉONARD

Prenez avis que la compagnie «ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE ST-LÉONARD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

St-Léonard, le 27 juin 1991

73891

Pour la compagnie,
PHILIPPE MAILLÉ

CENTRE AQUATIQUE RÉGIONALE LANAUDIÈRE

Prenez avis que la compagnie «CENTRE AQUATIQUE RÉGIONALE LANAUDIÈRE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 4 juillet 1991

73945

Le procureur de la corporation,
ROBERT GAGNON, notaire

CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE PIERRE BOUCHER INC.

Prenez avis que la compagnie «CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE PIERRE BOUCHER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 3 juillet 1991

73886

La présidente,
GUYANNE VEILLETTE

CONCORDE CUSTOMS BROKERS LTD

Prenez avis que la compagnie «CONCORDE CUSTOMS BROKERS LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 2 juillet 1991

73863

Le procureur de la compagnie,
YVES LAMPRON, avocat

CONSTRUCTION AMÉRICA INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTION AMÉRICA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 5 juillet 1991

73939

La secrétaire de la compagnie,
SYLVIE CHAMARD

CONSTRUCTION SYLVAIN RENAUD INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTION SYLVAIN RENAUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlemagne, le 21 juin 1991

73929

Le secrétaire de la compagnie,
SYLVAIN RENAUD

CORPORATION DU 175^e ANNIVERSAIRE DE DRUMMONDVILLE

Prenez avis que la compagnie «CORPORATION DU 175^e ANNIVERSAIRE DE DRUMMONDVILLE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 25 juin 1991

73880

Le président,
BRUNO SMITH

COUSINEAU CAMERON INC.

Prenez avis que la compagnie «COUSINEAU CAMERON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 juin 1991

73885

Le procureur de la compagnie,
JEAN-PIERRE HÉBERT, avocat

DISTRIBUTION YVON PAQUETTE INC.

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTION YVON PAQUETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 13 juin 1991

73920

Le procureur de la compagnie,
MARCEL DRAPEAU, avocat

ÉCHAFAUDAGE VOLANT LTÉE

Prenez avis que la compagnie «ÉCHAFAUDAGE VOLANT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 2 juillet 1991

73933

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

ÉLEVAGES M.M.H. INC.

Prenez avis que la compagnie «ÉLEVAGES M.M.H. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 juillet 1991

73901

Les procureurs de la compagnie,
BLAKELY, GASCON

F. CHICOINE CONSTRUCTION INC.

Prenez avis que la compagnie «F. CHICOINE CONSTRUCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Vaudreuil, le 21 juin 1991

73879

Le président,
FERNAND CHICOINE

FERME COGI INC.

Prenez avis que la compagnie «FERME COGI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 28 juin 1991

73870

La présidente-secrétaire,
COLOMBE L. MALO

GARAGE SEMON INC.

Prenez avis que la compagnie «GARAGE SEMON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 30 juin 1991

73950

Le procureur de la compagnie,
JACQUES TREMBLAY, notaire

GESTION DALJOURS INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION DALJOURS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 3 juillet 1991

73892

Pour la compagnie,
CONRAD GIROUX, C.G.A.

GESTION GIROUX-LAREAU INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION GIROUX-LAREAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chandler, le 19 juin 1991

73944

Le président,
JEAN-FRANÇOIS GRENON

GESTION PAUL-HUS ET ASS. INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION PAUL-HUS ET ASS. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 27 juin 1991

73951

Le président,
GÉRALD PAUL HUS

I. RICHER & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «I. RICHER & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 juillet 1991

73926

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ

JACQUES DESROSIERS COMMUNICATION GRAPHIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «JACQUES DESROSIERS COMMUNICATION GRAPHIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Bruno, le 1^{er} mars 1991

73930

Le président,
JACQUES DESROSIERS

JOSÉE ROBITAILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «JOSÉE ROBITAILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 30 avril 1991

73928

La secrétaire de la compagnie,
JEANNE ROSE ROBITAILLE

L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE L'ATELIER PROVINCIAL DE MONTRÉAL

Prenez avis que la compagnie «L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE L'ATELIER PROVINCIAL DE MONTRÉAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 juillet 1991

73922

Pour la compagnie,
HUGUETTE DAGENAIS

LE CENTRE D'AIDE À LA JEUNESSE POUR L'INITIATIVE ET L'EMPLOI LAC-ST-JEAN EST INC.

Prenez avis que la compagnie «LE CENTRE D'AIDE À LA JEUNESSE POUR L'INITIATIVE ET L'EMPLOI LAC-ST-JEAN EST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 14 juin 1991

73935

Le procureur de la compagnie,
NANCY ÉMOND, notaire

LES CIRCUITS COLOSSEUM LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES CIRCUITS COLOSSEUM LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Adèle, le 28 mai 1991

73923

Le président,
VINCENZO ALESSI

LES CONSTRUCTIONS J.P.D. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS J.P.D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pincourt, le 4 juillet 1991

73948

Le président,
JEAN-PAUL PAQUETTE

LES ENTREPRISES DE PLACEMENT F.B.G. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES DE PLACEMENT F.B.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 12 juin 1991

73932

Le président,
YVES COUDÉ

LES ENTREPRISES F. & L. DUPUIS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES F. & L. DUPUIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julie, le 3 juin 1991

73882

Le président,
LOUIS DUPUIS

LES ENTREPRISES LOYER, DUVAL ET LOYER INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES LOYER, DUVAL ET LOYER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Alphonse-Rodriguez, le 1^{er} juin 1991

73940

La secrétaire de la compagnie,
GUYLAINE LOYER

LES ÉTALAGES STORFLEX INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ÉTALAGES STORFLEX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 8 juillet 1991

73942

Le secrétaire de la compagnie,
RENÉ LAROCHE

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ROGER DARGIS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ROGER DARGIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 3 juillet 1991

73952

Le procureur de la compagnie,
ÉDOUARD PAQUETTE

LES VÊTEMENTS MOBILES C.L. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES VÊTEMENTS MOBILES C.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cabano, le 26 juin 1991

73868

La secrétaire de la compagnie,
JEANNE D'ARC LÉVESQUE CARON

MARCHÉ AUX PUCES INC.

Prenez avis que la compagnie «MARCHÉ AUX PUCES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 3 juillet 1991

73876

Le président,
LOUIS BROCHU

MÉNAGE DAN-LOU INC.

Prenez avis que la compagnie «MÉNAGE DAN-LOU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Neuville, le 30 juin 1991

73897

Pour la compagnie,
BERNARD ARSENAULT

MOTEL A. GAGNON INC.

Prenez avis que la compagnie «MOTEL A. GAGNON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Notre-Dame-du-Nord, le 25 juin 1991

73946

La secrétaire de la compagnie,
THÉRÈSE GAGNON

PUBLICITÉ NORMAND INC.

Prenez avis que la compagnie «PUBLICITÉ NORMAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 3 juillet 1991

73947

Le procureur de la compagnie,
ÉDOUARD PAQUETTE

RANGEMENT MODULAIRE INC.

Prenez avis que la compagnie «RANGEMENT MODULAIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Marcelline, le 27 juin 1991

73883

Le président,
GASTON GAUDET

RE/MAX ULTRA INC.

Prenez avis que la compagnie «RE/MAX ULTRA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 2 juillet 1991

73898

Le procureur de la compagnie,
MICHEL GAUDETTE

SAABCO CONSULTANTS CANADA LTÉE

Prenez avis que la compagnie «SAABCO CONSULTANTS CANADA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 juin 1991

73936

Le président,
GABRIEL SAAB

SALON ÉLYSÉE DE CHICOUTIMI INC.

Prenez avis que la compagnie «SALON ÉLYSÉE DE CHICOUTIMI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 18 juin 1991

73864

Les procureurs de la compagnie,
BEAUVAIS, TRUCHON & ASSOCIÉS

SERVICE COMMUNAUTAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE LOGEMENT DE VERDUN

Prenez avis que la compagnie «SERVICE COMMUNAUTAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE LOGEMENT DE VERDUN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 juillet 1991

73934

Les procureurs de la corporation,
SYLVESTRE, CHARBONNEAU ET ASSOCIÉS

SERVICE TECHNIQUE MARC DEMERS INC.

Prenez avis que la compagnie «SERVICE TECHNIQUE MARC DEMERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Étienne-de-Lauzon, le 6 juillet 1991

73938

Le président,
MARC DEMERS

SLPA INTERNATIONAL INC.

Prenez avis que la compagnie «SLPA INTERNATIONAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 juin 1991

73943

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE ARCHAMBAULT

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE MARKETING SEMI

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE MARKETING SEMI» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 juillet 1991

73941

Le président,
PIERRE R. ROBERT

SUCAN INC.

Prenez avis que la compagnie «SUCAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 juin 1991

73884

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN BLAIKIE

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires (Accordé)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2923-5561 ** CLINIQUE MÉDICALE VAN TRI NGUYEN INC.	1991 06 26	Me Claude Cossette, 2015, Victoria, Saint-Lambert	8990, Deschambeault, Saint-Léonard
2838			L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD

Permis de faire affaires (Émission)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant les corporations suivantes à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1470-1031 ** LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT CASE INC.	1991 06 26
2837	L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SECOND DYNASTY SECOND DYNASTY AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	LES STUDIOS CANADIENS INTERNATIONAUX XIII, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CANADIAN INTERNATIONAL STUDIOS XIII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1991 06 27

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE USINE A GAZ WORSLEY WORSLEY GAS PLANT LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PRODUCTIONS CINÉMATO- GRAPHIQUES 1989-II FILM PRODUCTIONS 1989-II AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1991 06 14

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

2846

Changement dans la nature de leurs affaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé la nature de ses affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de leurs affaires	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE USINE A GAZ WORSLEY WORSLEY GAS PLANT LIMITED PARTNERSHIP	Modifier ses activités de financement des films pour participer à la construction d'usines à gaz	1991 06 14

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

2844

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1655, rue WILLIAM- MCDONALD A LACHINE	5199, rue Sherbrooke Est Montréal, QC, H1T 3X3	1991 06 21
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SECOND DYNASTY SECOND DYNASTY AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1170, Peel, local 460, Montréal, QC, H3B 4P2	1991 06 27

2845

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé l'endroit de son établissement principal:

Raison sociale de la société de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE XL SOFTWARE	1253, McGill College, bureau 955, Montréal, QC, H3B 2Y5	1991 07 03

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

2856

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINEMARS XIII CINEMARS XIII AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1989 12 11	2015, Drummond, local 1050, Montréal, H3G 1W7	1991 06 17
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIERE MINEXCO 1990	1990 05 02	2020, rue University, bureau 1527, Montréal, QC, H3A 2A5	1991 06 19
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PSYCHIC	1988 05 27	2187, rue Larivière, Montréal, H2K 1P5	1991 06 12

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

2843

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 3429 DRUMMOND	1991 06 28	801, rue Sherbrooke Est, Bureau 1110, Montréal, QC,
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 4113-4117 ST-DENIS	1991 06 20	4001, Crémazie Est, local 200, Montréal, QC, H1Z 2L2
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ABCOD ABCOD AND COMPANY, LIMITED	1991 06 26	3150, Guénette, St-Laurent, QC, H4S 1W5
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PARTICIPATIONS DE FONDS DE PENSION CANADIENS III CANADIAN PENSION EQUITY AND COMPANY III, LIMITED PARTNERSHIP	1991 06 25	1010, Sherbrooke Ouest, local 2210, Montréal, QC, H3A 2R7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LA RÉSIDENCE JEAN-PAUL II RESIDENCE JEAN-PAUL II & COMPANY LIMITED	1991 06 26	430, rue Ste-Hélène, local 401, Montréal, QC, H2Y 2K7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SPHINX 1991 No. 2	1991 07 02	550, rue Sherbrooke Ouest, local L-15, Montréal, QC, H3A 1B9
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PRODUITS CHIMIQUES P.C.G.R.	1991 06 28	190, Oneida Drive, Pointe-Claire, QC, H9R 1A9
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TALISMAN	1991 06 10	376, boulevard St-Joseph Est, Montréal, QC, H2T 1J6

Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMEUBLES CFQ-POMERLEAU # 1	1991 07 03	1055, rue du Marché Central, Montréal, QC, H4N 1K3
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMEUBLES CFQ-POMERLEAU # 2	1991 07 03	1055, rue du Marché Central, Montréal, QC, H4N 1K3

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

2854

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé un commandité:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TULIPES	2525-2529 QUÉBEC INC.	2414-7399 QUÉBEC INC.	1991 06 14
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SECOND DYNASTY SECOND DYNASTY AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	163786 CANADA INC.	ENTCORP COMMUNICATIONS INC.	1991 06 27

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

2842

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a remplacé un commandité:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE XL SOFTWARE	GESTION OTORHINO LTÉE	144995 CANADA INC.	1991 07 03

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

2855

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Pafco Compagnie d'Assurances Limitée *Modification de permis*

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de Pafco Compagnie d'Assurances Limitée a été modifié et autorisé désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Automobile
- Biens
- Garantie
- Bris des machines
- Responsabilité
- Contre la maladie ou les accidents

Conformément aux exigences du chapitre II, titre IV de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), l'assureur maintient un cautionnement suffisant auprès du ministre des Finances du Québec, soit un cautionnement d'une valeur de 600 000 \$.

Le siège social de la compagnie est situé au 212, King Street West, Suite 500, Toronto (Ontario), M5H 1K5. Le représentant principal au Québec est monsieur Jean Tourangeau, 2, Place Alexis-Nihon, bureau 910, 3500 de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), H3Z 3C1.

Québec, le 1^{er} juillet 1991

2828

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Société mutuelle d'assurance générale de Drummond *Modification de permis*

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de Société mutuelle d'assurance générale de Drummond a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

- Automobile
- Biens
- Garantie
- Bris des machines
- Responsabilité

Conformément aux exigences du chapitre III.1, titre III de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), la société est membre du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et de la Corporation de fonds de Garantie. Elle verse à la Fédération les cotisations fixées et contribue au capital de la Corporation de fonds de Garantie.

Le siège social de la compagnie est situé au 1500, boulevard Lemire, Drummondville (Québec), J2C 5A4.

Québec, le 1^{er} juillet 1991

2828

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Loi électorale

Financement des partis politiques et des candidats indépendants

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi électorale.

Remplacement d'un représentant officiel (Article 46 de la Loi électorale)

Dénomination de l'Instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Instance du PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC de la circonscription de:		
Abitibi-Ouest	Denis Chandonnet	Josée Roy
Beauharnois-Huntingdon	Gérard Dauphinais	Ginette Giroux Lavallée
Orford	Diane Zakaib	Carl Gauthier
Vachon	Pierre Poisson	Claude Belzile
Instance du PARTI QUÉBÉCOIS de la circonscription de:		
Montmorency	Roland Lortie	Marcel Trépanier

Retraits d'autorisation (Article 72 de la Loi électorale)

Dénomination du parti	Nom du représentant officiel	Date de retrait
Parti 51	Joseph Scalia	1991 06 17
Rainbow coalition/ Coalition Arc-en-Ciel	Yolène Louisia	1991 06 17

Sainte-Foy, le 3 juillet 1991

2848

**Le financement public des partis politiques
(Articles 81 à 86)**

État sommaire du montant versé à la représentante officielle du
PARTI CITRON, madame Chantal Loriston, pour la période du
1^{er} janvier au 28 février 1991.

1. Frais d'administration	207,74 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
Total	207,74 \$

Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

2848

État sommaire du montant versé au représentant officiel du
PARTI ÉGALITÉ/EQUALITY PARTY, monsieur Gerry Cooper,
pour la période du 31 décembre 1990 au 28 mars 1991.

1. Frais d'administration	8 992,33 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	4 780, 85
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	0
Total	13 773,18 \$

Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la représentation électorale,

PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

2848

État sommaire du montant versé au représentant officiel du
PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC, monsieur Gilles
Bourque, pour la période du 26 janvier au 25 mars 1991.

1. Frais d'administration	317,02 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	0
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	0
Total	317,02 \$

Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

2848

État sommaire du montant versé à la représentante officielle du
PARTI QUÉBÉCOIS, madame Rita Dionne-Marsolais pour la
période du 1^{er} au 30 avril 1991.

1. Frais d'administration	37 337,08 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	0
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	2 143,09
Total	39 480,17 \$

2848 Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

État sommaire du montant versé à la représentante officielle du
PARTI CITRON, madame Chantal Loriston, pour la période du
1^{er} mars au 30 avril 1991.

1. Frais d'administration	1 018,60 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	103,48
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
Total	<u>1 122,08 \$</u>

2848 Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

État sommaire du montant versé à la représentante officielle du
PARTI QUÉBÉCOIS, madame Rita Dionne-Marsolais pour la
période du 1^{er} au 31 mars 1991.

1. Frais d'administration	35 760,82 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	0
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	3 719,35
Total	<u>39 480,17 \$</u>

2848 Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

État sommaire du montant versé au représentant officiel du
PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, monsieur Jean-Pierre Roy,
pour la période du 1^{er} au 30 avril 1991.

1. Frais d'administration	49 104,32 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	0
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	0
Total	<u>49 104,32 \$</u>

2848 Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

État sommaire du montant versé au représentant officiel du
NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, monsieur
Richard Gintowt pour la période du 1^{er} au 31 mai 1991.

1. Frais d'administration	949,21 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	247,65
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	0
Total	<u>1 196,86 \$</u>

2848 Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

État sommaire du montant versé au représentant officiel du
PARTI VERT DU QUÉBEC, monsieur Claude Neveu, pour la
période du 1^{er} mars au 30 avril 1991.

1. Frais d'administration	2 911,04 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	123,76
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	0
Total	<u>3 034,80 \$</u>

2848 Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

État sommaire du montant versé au représentant officiel du
PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, monsieur Jean-Pierre Roy,
pour la période du 1^{er} au 31 mai 1991.

1. Frais d'administration	49 104,32 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	0
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	0
Total	<u>49 104,32 \$</u>

Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

2848

État sommaire du montant versé au représentant officiel du
NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, monsieur
Richard Gintowt pour la période du 1^{er} au 30 avril 1991.

1. Frais d'administration	1 022,23 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	174,63
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	0
Total	1 196,86 \$

Le directeur général des élections et le
président de la Commission de la
représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

2848

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Site seigneurial de Pointe-du-Lac

La ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à
l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)
qu'elle a procédé au classement du bien culturel ci-dessous
décrit:

« Un terrain connu et désigné comme étant la resubdivision un
(1) de la subdivision un (1) du lot cent dix (110-1-1) aux plan et
livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de La Visitation
de Pointe-du-Lac, division d'enregistrement de Trois-Rivières,
avec les structures qui y sont construites. »

Le classement prend effet à compter du 8 juin 1990, date à
laquelle fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer
le bien culturel.

Québec, le 25 juin 1991

La ministre des Affaires culturelles,
LIZA FRULLA-HÉBERT

2830

Affaires municipales

Régie intermunicipale de loisirs de Brompton-Gore et Racine

Avis est donné que le sous-ministre des Affaires municipales a,
conformément à l'article 618 du Code municipal (L.R.Q., c.
C-27.1), prononcé, au nom du ministre des Affaires municipales,
la dissolution de la Régie intermunicipale de loisirs de Brompton-
Gore et Racine, constituée en vertu d'un décret le 18 février
1985 et partagé son actif et son passif.

Québec, le 28 juin 1991

2851

Le sous-ministre,
FLORENT GAGNÉ

Affaires municipales

La Régie intermunicipale de la Cité des Loisirs

Avis est donné que le sous-ministre des Affaires municipales, a,
conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes
et 580 du Code municipal, décrété le 3 juillet 1991, au nom du
ministre des Affaires municipales, la constitution d'une régie
intermunicipale appelée « La Régie intermunicipale de la Cité
des Loisirs », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obliga-
tions qui résultent de la loi et de l'entente signée le 28 mai 1991
par la ville de Drummondville et la municipalité de Saint-Charles-
de-Drummond et autorisée par les règlements numéros 2109 et
540 telle qu'approuvée le 3 juillet 1991.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 580, le
décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le
jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du*
Québec.

Québec, le 3 juillet 1991

2857

Le sous-ministre,
FLORENT GAGNÉ

Énergie et Ressources

ATTENDU QUE, selon l'article dix (10) de la Loi favorisant la
réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1), la ministre
de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation
cadastrale concernant les lots 134, 173 à 197, 199 à 228, 352,
494, 495, 519 à 523 et 1236 et leurs subdivisions respectives du
cadastre de la paroisse de Saint-Bruno situé dans la division
d'enregistrement de Chambly.

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi tel que
modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, le ministre doit fixer,
par avis, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours
pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par
l'avis est interdite.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi tel que
modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, le registraire ne
peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregis-
trement un acte comportant l'aliénation entre vifs d'un lot visé
par l'avis.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi précitée, le ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE, l'interdiction sera levée, même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la Loi précitée, nous émettons cet avis:

La période d'interdiction fixée par le présent avis débutera le 26 août 1991 et se terminera le 9 septembre 1991 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire visé par l'interdiction comprend les lots 134, 173 à 197, 199 à 228, 352, 494, 495, 519 à 523 et 1236 et leurs subdivisions respectives du cadastre de la paroisse de Saint-Bruno situé dans la division d'enregistrement de Chambly.

Québec, le 4 juillet 1991

Pour la ministre de
l'Énergie et des Ressources
JOCELYNE LEFORT

2850

Industrie et du Commerce et de la Technologie

Heures d'affaires

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que le dimanche et les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix et ce, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 1991 inclusivement.

Québec, le 21 juin 1991

Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY

2849

Quartier chinois de Montréal

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que le dimanche et les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux situés dans le quartier chinois de Montréal, borné par la rue Jeanne-Mance, le boulevard René-Lévesque, la rue de Bullion et l'avenue Viger et ce, pour la période du 15 juin 1991 au 14 juin 1992 inclusivement.

Québec, le 21 juin 1991

Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY

2849

Ville de Lac-Brome

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que le dimanche et les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux situés sur le territoire du secteur Knowlton de la ville de Lac-Brome et ce, pour la période du 15 juin 1991 au 14 juin 1992 inclusivement.

Québec, le 14 juin 1991

Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY

2849

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu ».

Circonscription électorale de La Prairie:

Dans la municipalité de Candiac, ville:
Région 6-2, district 67

Section du rang Saint-José (montée Saint-Joseph) vis-à-vis du lot P-225 sur une longueur approximative de 378 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application

du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue:

Dans la municipalité de d'Alembert s.d.:
Région 08, district 85

Section route 101, canton de Dufresnoy, vis-à-vis des lots 23, 24, 25 et 26 rangs Est et Ouest du chemin Macamic, sur une longueur approximative de 497 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé, ville (Saint-Majorique):
Région 01, district 02

Section de l'ancienne route 132 bras nord-ouest de la Baie-de-Gaspé, vis-à-vis (face au lot 5B-11) sur une longueur approximative de 358 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé, ville (Sainte-Marjorie):
Région 01, district 02

Section du chemin montée Cortéreal, rang 1 sud, canton Sydenham, vis-à-vis des lots Parties 8A, 8B et 7 côté nord et Parties 7, 6-F-12, 6-F-11, 6-F-10, F9, 6-F-8 et 6-F-7 côté sud sur une longueur approximative de 769 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Rivière-du-Gouffre s.d.:
Région 3-1, district 11

Section de l'ancien rang Saint-Laurent vis-à-vis des lots P-379 et 379-1 sur une longueur approximative de 38 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Rimouski:

Dans la municipalité de Rimouski-Est, village:
Région 01, district 07

Raccordement sur Saint-Germain Est et 1^{re} Rue vis-à-vis du lot partie 88 sur une longueur approximative de 90 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Matapédia:

Dans la municipalité de Lac-au-Saumon, village:
Région 01, district 07

Section de l'ancienne route 6 vis-à-vis des lots 50 et 51, canton de Lepage, sur une longueur approximative de 331 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé, ville (secteur Rosebridge):
Région 01, district 02

Section de l'ancienne route 6, 1^{er} Rang canton de Baie de Gaspé Nord, vis-à-vis des lots 33B, 34A, 34B, 34C, et 34D sur une longueur approximative de 485 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé, ville (Saint-Marjorie):
Région 01, district 02

Section de l'ancienne route 197, 1^{er} Rang, canton de Baie de Gaspé Nord, vis-à-vis des lots 55A-9, 54B-9, 54B-1 partie 54B-1-1, 54B-1-2, 54B-1-3 et 54B-1-4 sur une longueur approximative de 469 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Bonaventure:

Dans la municipalité de Matapédia, paroisse:
Région 01, district 04

Section de l'ancienne route 6 vis-à-vis du lot partie 1, rang I, Matapédia sur une longueur approximative de 113 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Shefford:

Dans la municipalité de Roxton Pond, paroisse:
Région 6-1, district 39

Section du chemin du Huitième Rang Est à partir du chemin Maxime direction Nord vis-à-vis des lots parties 6D, 6J et 6L sur une longueur approximative de 450 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet: « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbain ».

Circonscription électorale de Bellechasse:

Dans la municipalité de Sainte-Germaine-du-Lac-Échemin, paroisse:
Région 3-2, district 22

Raccordement route 277 et chemin du Détour et ancienne route du Détour vis-à-vis des lots 204-3, 204-4, partie 204, 108-7, 108-2, 206-1, partie 206, 205, 108-3 et 108-4 pour une longueur totale de 258 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Laprairie:

Dans la municipalité de Saint-Constant, ville:
Région 6-2, district 67

Section du chemin Sainte-Catherine (rang Saint-Georges) à partir de l'intersection du chemin Saint-Régis Nord en allant vers le Nord vis-à-vis des lots 184 à 177, 172, 236 à 239, 242 à 244 et 246 sur une longueur approximative de 1,5 kilomètre.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Johnson:

Dans la municipalité de Durham-Sud s.d.:
Région 6-1, district 41

Section du chemin Hyde Road (route Adams) débutant à l'intersection de la route 116, direction sud-ouest, vis-à-vis des lots partie 943 et 945 sur une longueur approximative de 112 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé, ville (Anse-au-Griffon):
Région 01, district 02

Section de la route du Portage, 1^{er} Rang Nord de l'Anse-au-Griffon vis-à-vis des lots P11-3, P11-4, P11-6 sur une longueur approximative de 131 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Johnson:

Dans la municipalité de Melbourne, canton:
Région 05, district 35

Section de la route 243 vis-à-vis de la partie 13-C N.S. rang VIII, canton de Melbourne, sur une longueur approximative de 134 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (3) de la directive ministérielle à cet effet: « En milieu rural, chemins municipaux d'intérêt strictement local (sans habitation riveraine à caractère permanent et sans vocation de transit) ».

Circonscription électorale de Beauce-Sud:

Dans la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, paroisse:
Région 3-2, district 23

Section du rang de la Montagne vis-à-vis des lots partie 39 et partie 40 sur une longueur approximative de 200 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (4) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçon routier ayant fait l'objet d'un protocole d'entente entre le ministère et les corporations municipales ».

Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue:

Dans la municipalité de Évain s.d.:
Région 08, district 85 (protocole d'entente no. 2258)

Section avenue Lafontaine à partir de la route 101-117 jusqu'à la limite Nord du cimetière vis-à-vis des lots 49 et 50 rang VII, canton de Beauchastel sur une longueur approximative de 732 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (4) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçon routier ayant fait l'objet d'un protocole d'entente entre le ministère et les corporations municipales ».

Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue:

Dans la municipalité de Évain s.d.:
Région 08, district 85 (protocole d'entente no. 2264)

Section de l'avenue de l'Église à partir de l'emprise Nord du passage à niveau de l'O.N.R. jusqu'à l'emprise sud de la rue Principale vis-à-vis des lots 49 et 50 du rang VII, canton de Beauchastel sur une longueur approximative de 190 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Arthabaska:

Dans la municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska, paroisse:
Région 04, district 34

Section du chemin 6^e Rang vis-à-vis des lots 256 et P-257 rang
VII sur une longueur approximative de 330 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (1) de la directive ministérielle à cet effet: « Tronçons routiers désaffectés par suite de reconstruction ».

Circonscription électorale de Brome-Missisquoi:

Dans la municipalité de Bromont:
Région 6-1, district 39

Section de la route 241 du chemin Choinière à l'intersection du boulevard Pierre-Laporte vis-à-vis des lots 300, 513-6, 513-6-1, 513, 513-5, 513-7, 513-7-1, 512, 511, 514, 515-4, 515-5, 515-6, 532, 531, 528, 513-1, 513-23, 513-23-7 et 515 sur une longueur approximative de 3,1 kilomètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Erratum

Circonscription électorale de Bertrand:

Dans la municipalité de Varennes, ville:
Région 6-2, district 56

Dans l'avis publié le 1^{er} juin 1991, on aurait dû lire: Section du chemin de la Côte-d'en-Haut entre la descente Sainte-Julie et la route 229 (boulevard Marie-Victorin) vis-à-vis d'une partie des lots 89-101-102-103 sur une longueur approximative de 440 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Erratum

Circonscription électorale de Gaspé:

Dans la municipalité de Chandler, ville:
Région 01, district 02

Dans l'avis publié le 30 mars 1991, on aurait dû lire: Section de la route 132 vis-à-vis du lot 74-6-2 partie, rang I sur une longueur approximative de 32 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Erratum

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Saint-Siméon:
Région 3-1, district 11

Dans l'avis publié le 1^{er} juin 1991, les rues ont été inversées, on aurait dû lire pour cette municipalité: Section de la rue Bilodeau vis-à-vis des lots 43 et 44 sur une longueur approximative de 300 mètres et section du chemin Sainte-Anne vis-à-vis des lots 80 à 88 aux lots 43 et 44 sur une longueur approximative de 3,1 kilomètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Erratum

Circonscription électorale de Bertrand:

Dans la municipalité de Varennes, ville:
Région 6-2, district 56

Dans l'avis publié le 1^{er} juin 1991, on aurait dû lire: Section de la descente Sainte-Julie entre le chemin de la Côte-d'en-Haut et la route 229 (boulevard Marie-Victorin) vis-à-vis d'une partie des lots 89-101 sur une longueur approximative de 110 mètres.

Québec, le 2 juillet 1991

*Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS*

2841

Office de la langue française

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ou par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance ordinaire du , a normalisé les expressions et les mots français qui suivent, lesquels avaient déjà fait l'objet d'un préavis publié à la *Gazette officielle du Québec* le 12 mai 1990, à savoir:

Finances

troc financier, n. m.
troc de taux d'intérêt, n. m.
troc de devises, n. m.
troc-dépôt, n. m.
troc bancaire, n. m.

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du _____, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent:

Liste 1. Termes recommandés et en instance de normalisation

Les termes figurant sur cette liste sont soumis à l'enquête publique et pourront faire l'objet d'un avis de normalisation après un délai de douze mois suivant la parution du présent avis. Tout commentaire devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, Québec (Québec), G1R 5G7.

Commission de terminologie juridique

circonscription foncière, n. f. Territoire dans lequel un bureau de la publicité des droits exerce sa compétence. Anglais: *registration division; registry division*. Domaine: droit.

Notes. - 1. Le terme **circonscription foncière** a été retenu dans le nouveau *Code civil du Québec* pour remplacer le calque *division d'enregistrement*, employé en droit actuel.

2. La **circonscription foncière** constitue le ressort du bureau de la publicité des droits.

négociation de peine, n. f. Dans une poursuite pénale, négociation entre les parties en vue de s'entendre sur une solution mutuellement satisfaisante de l'affaire, qui sera ensuite proposée au tribunal. Anglais: *plea bargaining*. Domaine: droit.

taux de compétence, n. m. Valeur maximale des litiges sur lesquels un tribunal est compétent pour statuer. Anglais: *monetary jurisdiction*. Domaine: droit.

dénégation de culpabilité, n. f. Réponse de l'accusé à un chef d'accusation consistant à nier sa culpabilité à l'infraction qui lui est imputée. Anglais: *plea of not guilty*. Domaine: droit.

Notes. - 1. **Contestation de l'accusation** s'utilise aussi en ce sens.

2. Éviter l'expression **plaidoyer de non-culpabilité**, un plaidoyer étant l'exposé oral des prétentions d'un plaideur.

plaider non coupable, loc. v. Répondre à un chef d'accusation en contestant l'infraction imputée. Anglais: *to plead not guilty*. Domaine: droit.

Note. - Éviter l'expression **déposer ou enregistrer un plaidoyer de non-culpabilité**.

reconnaissance de culpabilité, n. f. Réponse de l'accusé à un chef d'accusation, consistant à admettre sa culpabilité à l'infraction qui lui est imputée. Anglais: *plea of guilty*. Domaine: droit.

Notes. - 1. **Non-contestation de l'accusation** s'utilise aussi en ce sens.

2. Éviter l'expression **plaidoyer de culpabilité**, un plaidoyer étant l'exposé oral des prétentions d'un plaideur.

plaider coupable, loc. v. Répondre à un chef d'accusation par la reconnaissance de sa culpabilité. Anglais: *to plead guilty*. Domaine: droit.

Note. - Éviter l'expression **déposer ou enregistrer un plaidoyer de culpabilité**.

défaut, n. m. Situation du demandeur qui ne comparaît pas ou du plaideur qui omet de faire valoir ses moyens de défense. Anglais: *default*. Domaine: droit.

Note. - Celui qui est dans une telle situation **fait défaut** (sans complément) ou est **défaillant**; l'expression être en défaut est à éviter dans ce contexte.

défaillant, e, adj. Qui a fait défaut. Anglais: *defaulting*. Domaine: droit.

Note. - Ex.: plaideur défaillant, partie défaillante, défendeur défaillant, témoin défaillant. **Défaillant** peut être employé substantivement (le défaillant, la défaillante).

défaut de comparution, n. m. Défaut du défendeur qui n'a pas produit un acte de comparution dans le délai imparti. Anglais: *failure to appear; default to appear*. Domaine: droit.

Notes. - 1. L'expression **défaut faute de comparution** peut également être utilisée.

2. Éviter l'expression **défaut de comparaître**.

défaut de contestation, n. m. Défaut du défendeur qui, ayant comparu devant le tribunal au début de l'instance, a omis par la suite d'exposer ses moyens de défense ou conclusions dans le délai imparti. Anglais: *default to plead; default for lack of pleading*. Domaine: droit.

Notes. - 1. L'expression **défaut faute de contester** peut également être utilisée.

2. Éviter l'expression **défaut de plaider**.

jugement par défaut, n. m. Jugement rendu lorsque le défendeur dans un procès est resté étranger au débat, soit faute de comparaître, soit faute de contester. Anglais: *judgment by default; default judgment*. Domaine: droit.

Notes. - 1. Selon la nature du défaut, on parlera de **jugement par défaut faute de comparaître** ou de **jugement par défaut faute de contester**.

2. Éviter l'expression **jugement ex parte**.

avocat plaident, n. m., **avocate plaidante**, n. f. Avocat dont une partie importante de la pratique consiste à plaider devant les tribunaux. Anglais: *practising barrister* (GB); *litigator* (US).

Notes. - 1. Cette notion s'oppose à celle d'**avocat consultant** ou de **conseiller juridique** et est différente de celle de **procureur**.

2. L'avocat qui plaide dans une affaire peut aussi être appelé l'**avocat plaident**.

3. Éviter les anglicismes **avocat en litige** et **avocat de litige**.

avocat consultant, n. m., **avocate consultante**, n. f. Avocat dont la pratique consiste principalement à donner des consultations. Anglais: *consulting barrister*. Domaine: droit.

Notes. - 1. **Avocat consultant** s'oppose à **avocat plaident**.

2. L'avocat consultant est couramment appelé **conseiller juridique**, terme qui s'emploie également à propos des notaires.

conseiller juridique, n. m. **consellière juridique**, n. f. Spécialiste du droit dont la pratique consiste principalement à donner des consultations. Anglais: *legal advisor*; *legal adviser*. Domaine: droit.

Notes. - 1. Éviter les anglicismes *aviseur légal* et *conseiller légal*. *Aviseur* est un calque de l'anglais *adviser* et, en français, l'adjectif *légal* n'a pas le sens anglais de « qui se rapporte à la profession d'avocat ou au droit ».

2. Le **conseiller juridique** peut être un avocat ou un notaire.

peine, n. f. Sanction applicable à une personne ayant commis une infraction. Anglais: *sentence*. Domaine: droit.

Notes. - 1. Éviter les anglicismes *sentence* (ce mot existe en français dans un autre sens) et *sentencé* (l'usage ancien connaissait *sentencié*, remplacé par *condamné* dans l'usage moderne). Le mot *sentence* n'est correct que dans le cas où on peut y substituer les mots *jugement* ou *décision*; autrement on doit parler de *peine*.

2. Le tribunal *n'impose* pas une peine au délinquant, mais la *prononce* contre lui ou la lui *inflige*. On peut dire également qu'un délinquant est *puni* ou *frappé* d'une peine, ou *condamné* à une peine. Quant à la loi, elle *édicte* ou *prévoit* des peines.

Commission de terminologie de la santé

agitateur, n. m. Dispositif de formes variées qui permet, par une technique d'agitation, de garder des particules en suspension dans un liquide, d'homogénéiser un mélange liquide ou de malaxer un mélange pâteux. Anglais: *stirring apparatus*; *stirrer*. Domaine: laboratoire - matériel de laboratoire.

agitateur magnétique, n. m. Agitateur fonctionnant par induction magnétique grâce à un aimant tournant à la base de l'appareil, qui entraîne dans son mouvement un barreau aimanté placé dans le récipient où doit se faire l'agitation du liquide. Anglais: *magnetic stirrer*. Domaine: laboratoire - matériel de laboratoire.

agitateur mélangeur, n. m. Agitateur de formes variées servant à agiter, mélanger et homogénéiser un mélange liquide ou pâteux. Anglais: *mixer*. Domaine: laboratoire - matériel de laboratoire.

Note. - La forme abrégée **mélangeur** est également utilisée en contexte.

agitateur secoueur, n. m. Agitateur de formes variées qui se déplace dans un sens puis dans l'autre, de façon répétitive et à plus ou moins grande vitesse. Anglais: *shaker*; *shaking apparatus*. Domaine: laboratoire - matériel de laboratoire.

Note. - La forme abrégée **secoueur** est également utilisée en contexte.

amplificateur de luminance, n. m. (syn.: **intensificateur d'image**, n. m.). Appareil constitué d'un tube électronique qui,

appliqué à une image radioscopique d'entrée, en augmente la luminance à la sortie sur un écran fluorescent secondaire. Anglais: *image intensifier*; *X-ray image intensifier*; *brillancy amplifier*. Domaine: médecine - radiographie et radioscopie.

Note. - Le terme *amplificateur de brillance* est désuet.

blindage, n. m. Dispositif installé aux fins de protection du personnel et des matériels contre différentes sources d'énergie. Anglais: *shield*. Domaine: médecine - radiologie et médecine nucléaire.

blindage, n. m. Méthode servant à empêcher la propagation des rayonnements ionisants, ou l'influence des champs électriques ou magnétiques. Anglais: *shielding*. Domaine: médecine - radiologie et médecine nucléaire.

écran de protection radiologique, n. m. Écran fait de matériaux qui absorbent les rayonnements ionisants potentiellement nocifs. Anglais: *radiation shield*; *protective barrier*. Domaine: médecine - radiologie et médecine nucléaire.

capnographe, n. m. Tracé indiquant les variations, en fonction du temps, de la concentration en CO₂ de l'air inspiré et de l'air expiré. Anglais: *capnogram*. Domaine: médecine - anesthésiologie et pneumologie.

capnographe, n. m. Capnomètre qui affiche un capnographe. Anglais: *capnograph*. Domaine: médecine - anesthésiologie et pneumologie.

capnographie, n. f. Affichage de la pression partielle de CO₂ sous forme d'un capnographe. Anglais: *capnography*. Domaine: médecine - anesthésiologie et pneumologie.

capnomètre, n. m. Appareil qui mesure la pression partielle de CO₂ à différents moments de l'inspiration et de l'expiration. Anglais: *capnometer*. Domaine: médecine - anesthésiologie et pneumologie.

capnométrie, n. f. Mesure de la pression partielle de CO₂ à différents moments de l'inspiration et de l'expiration. Anglais: *capnometry*. Domaine: médecine - anesthésiologie et pneumologie.

centrifugeuse, n. f. Appareil créant, par rotation d'un échantillon biologique autour d'un axe, une force centrifuge qui accroît la vitesse de chute de certains constituants. Anglais: *centrifuge*. Domaine: laboratoire - matériel de laboratoire.

déminéralisateur, n. m. Appareil assurant la déminéralisation d'une eau. Anglais: *demineralizer*. Domaine: laboratoire - matériel de laboratoire.

épreuve à l'ocytocine, n. f. (abrév.: EO). Épreuve qui permet, grâce à une injection d'ocytocine, d'obtenir un certain nombre de contractions utérines et d'étudier leur effet sur le rythme cardiaque foetal, afin de déterminer l'état du fœtus et de détecter s'il est en souffrance. Anglais: *oxytocin challenge test*; *OCT*; *contraction stress test*; *CST*; *stress test*. Domaine: médecine - gynécologie et obstétrique.

glycomètre, n. m. Appareil portatif servant à mesurer le glucose dans le sang capillaire. Anglais: *blood glucose monitor*. Domaine: laboratoire - matériel de laboratoire.

Note. - Les termes *lecteur de glucose sanguin* et *glucomètre* ne sont pas retenus.

moniteur, n. m. Appareil électronique de surveillance de certaines fonctions physiologiques et de diverses constantes biologiques d'un malade. Anglais: *monitor*. Domaine: médecine - équipement médico-hospitalier - thérapeutique et soins médicaux.

monitorage, n. m. Ensemble des techniques utilisant un moniteur pour la surveillance de certaines fonctions physiologiques ou de diverses constantes biologiques d'un malade. Anglais: *monitoring*. Domaine: médecine - thérapeutique et soins médicaux.

Note. - *Monitoring* est un emprunt à éviter.

sphygmo-oxymètre, n. m. Appareil électronique de mesure de la saturation en oxygène de l'hémoglobine, dont la technique repose sur la présence de pulsations artérielles. Anglais: *pulse oximeter*; *pulse oxymeter*. Domaine: médecine - équipement médico-hospitalier - anesthésiologie.

Note. - Les termes *oxymètre de pouls*, *oxymètre pulsatile* et *saturomètre* ne sont pas retenus.

appareil, n. m. Ensemble de structures anatomiques différentes concourant à une même fonction. Anglais: *system*. Domaine: médecine - physiologie - anatomie fonctionnelle.

Note. - Ex.: appareil circulatoire, appareil digestif, appareil respiratoire, appareil locomoteur, etc.

système, n. m. Ensemble de structures tissulaires semblables. Anglais: *system*. Domaine: médecine - histologie - anatomie descriptive.

Note. - Ex.: système cardio-vasculaire, système nerveux, etc.

appareil urinaire, n. m. Appareil chargé de débarrasser l'organisme d'une large part des produits de désassimilation par la sécrétion et l'excrétion de l'urine. Anglais: *urinary system*. Domaine: médecine - physiologie.

Note. - Le terme *système urinaire* est à éviter.

mammographe, n. m. Appareil de radiographie adapté servant à l'examen de la glande mammaire. Anglais: *mammography unit*; *mammographic X-ray system*. Domaine: médecine - radiologie - radiographie.

Note. - *Sénographe* est une marque déposée.

appareil de radiographie, n. m. Appareil qui sert à effectuer un enregistrement photographique de la structure interne d'un corps au moyen de rayonnement X. Anglais: *radiographic system*; *X-ray system*. Domaine: médecine - radiologie - radiographie.

Note. - Le terme *radiographe* est impropre en ce sens.

appareil de radioscopie, n. m. Appareil qui sert à produire, en direct sur un écran fluorescent, l'image d'un corps interposé entre cet écran et une source de rayonnement X. Anglais: *fluoroscopic system*. Domaine: médecine - radiologie - radioscopie.

Note. - Les termes *radioscope*, *appareil de fluoroscopie* et *fluoroscope* ne sont pas retenus.

radiographie numérisée, n. f. Radiographie dont les données sont transposées en nombres et mises en mémoire d'ordinateur pour être ensuite reconstituées en images artificielles pouvant être modifiées à volonté. Anglais: *digital radiography*. Domaine: médecine - radiologie - radioscopie.

Note. - Le terme *radiographie numérique*, également usité, n'est pas retenu.

ostéodensitomètre, n. m. Appareil servant à mesurer la densité minérale des os. Anglais: *bone densitometer*. Domaine: médecine - équipement médico-hospitalier - radiologie - rhumatologie.

Note. - Le terme *absorptiomètre* n'est pas retenu en ce sens.

Commission de terminologie de la sécurité du revenu

services validables, n. m. pl. Périodes pouvant entrer en ligne de compte pour l'attribution des prestations d'un régime de retraite. Anglais: *pensionable service*. Domaine: sécurité du revenu - régime de retraite - services.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 9 février 1980.

services validés, n. m. pl. Services validables utilisés dans la détermination des prestations d'un régime de retraite. Anglais: *credited service*. Domaine: sécurité du revenu - régime de retraite - services.

Note. - Les services peuvent être décomptés en années, en mois, en jours, en heures.

Cet avis remplace les avis de normalisation sur les termes années validées et années de cotisation parus le 2 mai 1981.

Informatique

bogue, n. f. Défaut du logiciel ou du matériel se manifestant par des anomalies de fonctionnement. Anglais: *bug*.

boguer, v. Introduire des bogues aux fins d'essai des logiciels. Anglais: *to bug*.

bogage, n. m. Introduction de bogues aux fins d'essai des logiciels. Anglais: *bugging*.

déboguer, v. Éliminer les bogues d'un logiciel ou d'un matériel. Anglais: *to debug*.

débogage, n. m. Élimination des bogues d'un logiciel ou d'un matériel. Anglais: *debugging*.

débogueur, n. m. Programme qui permet la détection et la localisation des bogues d'un logiciel ou d'un matériel. Anglais: *debugger*.

Transport - loisir

caravane, n. f. Véhicule motorisé ou tractable, aménagé en habitation. Anglais: *caravan*; *trailer*; *camper*.

Note. - Le terme *roulotte*, communément utilisé au Québec pour désigner à la fois la caravane comme terme générique et la caravane du type le plus courant, tend à être remplacé dans l'usage officiel par *caravane*.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 25 octobre 1980.

autocaravane, n. f. Caravane motorisée qui conserve en permanence le moyen de se déplacer par elle-même. Anglais: *motorhome*; *motorhome*; *trailer* (US); *house trailer* (US); *caravan* (GB); *camper*.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 25 octobre 1980.

autocaravane séparable, n. f. Autocaravane dont la cellule habitable est entièrement portée sur la caisse d'une camionnette et qui peut être déchargée sur un terrain en étant soutenue par des béquilles. Anglais: *truck camper*; *pick-up camper*.

caravane classique, n. f. Caravane tractable constituée d'une seule coque rigide. Anglais: *travel trailer*; *trailer*.

Notes. - 1. La forme abrégée **caravane** est couramment utilisée en contexte.

2. La **caravane classique** est le type de caravane le plus courant.

3. Les calques *caravane de voyage* et *trailer de voyage* sont à éviter.

tente-caravane, n. f. Caravane tractable dont les parois de toile se replient pour le transport. Anglais: *camping trailer*; *tent-trailer*.

Note. - Le terme *tente-roulotte*, communément utilisé au Québec, tend à être remplacé dans l'usage officiel par **tente-caravane**.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 25 octobre 1980.

caravane pliante, n. f. Caravane tractable constituée de deux coques rigides superposables ou de panneaux que l'on déplie sur une coque rigide. Anglais: *folding trailer*.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 25 octobre 1980.

semi-caravane, n. f. Caravane tractable dont la partie antérieure est conçue pour reposer sur la caisse ou l'arrière d'un véhicule motorisé et attachée à celui-ci par une sellette d'attelage. Anglais: *semitrailer*.

Note. - Le terme *cinquième roue* est à éviter et le terme *sellette d'attelage* ne peut être retenu dans le sens de **semi-caravane**.

Cet avis remplace l'avis de normalisation paru le 25 octobre 1980.

caravanier, n. m., **caravanillère**, n. f. Campeur qui voyage et séjourne dans une caravane. Anglais: *caravaner*; *caravanner*; *trailerist*.

autocaravanier, n. m., **autocaravanillère**, n. f. Caravanier se déplaçant en autocaravane. Anglais: *caravaner*; *caravanner*; *trailerist*.

Marine - loisir

caravane flottante, n. f. Caravane motorisée, destinée à la navigation de détente en eau calme. Anglais: *house boat*; *houseboat*.

Cet avis remplace l'avis de recommandation paru le 15 octobre 1988.

Marine

canot, n. m. Embarcation non pontée, à la poupe carrée, propulsée à la rame, à la voile ou au moteur. Anglais: *boat*.

Notes. - 1. Le canot à rame, le canot automobile et le canot pneumatique sont des types de canot.

2. La notion de boat en anglais est plus large que celle de « canot » en français.

Sport - loisir

canoë, n. m. (v. o.: *canoë*, n. m.). Embarcation légère, de forme étroite et longiligne, effilée aux deux extrémités et propulsée à la pagaie simple, en position agenouillée. Anglais: *canoe*.

Cet avis remplace l'avis de recommandation paru le 26 mai 1979.

canoë ouvert, n. m. (v. o.: *canoë ouvert*, n. m.; syn.: *canoë canadien*, n. m.; *canoë canadien*, n. m.). Canoë non ponté, bordé d'un plat-bord ou d'un hiloire. Anglais: *open canoe* (US); *open canadian* (GB); *canadian canoe*.

Notes. - 1. La forme abrégée **canoë** est couramment utilisée.

2. Le québécoisisme **canot** est couramment utilisé au Québec en ce sens.

Cet avis remplace l'avis de recommandation paru le 26 mai 1979.

Commerce

magasin d'usine, n. m. Magasin de détail créé et géré par le fabricant pour vendre ses propres produits à prix réduit. Anglais: *factory outlet*; *factory store*.

centre de magasins d'usine, n. m. Groupe de magasins d'usine établis en un même lieu. Anglais: *factory outlet center*; *factory outlet shopping center*.

Liste 2. Termes recommandés

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, Québec (Québec), G1R 5G7.

Industrie

aluminerie, n. f. Usine de production de l'aluminium à partir de l'électrolyse de l'alumine. Anglais: *aluminum smelter*.

Note. - Les termes **usine d'aluminium** et **usine d'électrolyse de l'alumine** peuvent également être utilisés.

Cet avis remplace l'avis de recommandation paru le 27 juin 1987.

Le secrétaire de l'Office
de la langue française,
GILLES-L. RACINE

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de siège social (Article 5)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de la corporation suivante:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1312-3054 L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES-GÉNÉRALES	2475, boulevard Laurier, Sillery	1949 03 10

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

2829

Qualité de l'environnement — Loi sur la

Projet de réaménagement de la route 117 de Mc Watters à Rouyn-Noranda

Avis est donné, en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que je donne mandat au Président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, situé au 12 de la rue Sainte-Anne, Québec, de procéder à une médiation sur le projet de réaménagement de la route 117 de Mc Watters à Rouyn-Noranda.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour procéder à une médiation environnementale et de mandater un commissaire à cet effet.

Je tiens à préciser qu'en aucune circonstance, ce mandat d'enquête n'enlèvera aux citoyens leur droit à la tenue d'audiences publiques.

Le mandat pour la médiation environnementale débutera le 15 juillet 1991 et le rapport de cette démarche me sera remis le 15 septembre 1991.

Sainte-Foy, le 4 juillet 1991

*Le ministre de l'Environnement,
PIERRE PARADIS*

2840

Statut professionnel et conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma — Loi sur le

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES (A.Q.A.D.)

Reconnaissance

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1), avis est donné par les présentes que la Commission de reconnaissance des associations d'artistes a accordé la reconnaissance le 5 juillet 1991 à l'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES pour représenter: « Tous les dramaturges et les librettistes dans le domaine du théâtre et du théâtre lyrique au Québec.

Montréal, le 8 juillet 1991

73925

*La secrétaire,
SUZANNE MORO*

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DU PERSONNEL EN RÉADAPTATION AUDITIVE DE L'INSTITUT DES SOURDS DE CHARLESBOURG

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1991 06 27, autorisé « ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS DE L'ENFANCE INADAPTÉE » à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DU PERSONNEL EN RÉADAPTATION AUDITIVE DE L'INSTITUT DES SOURDS DE CHARLESBOURG ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, ce 1991 07 03.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1300-9477*

2852

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE L'OUTAOUAIS (CSN)

La formation d'une association sous le nom de « CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE L'OUTAOUAIS (CSN) » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1991 06 26.

Le siège social de l'association est à Hull, district judiciaire de Hull.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2852-7760

73904

Ventes à la folle enchère**Montréal**

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005216-898

CAISSE POPULAIRE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL, faisant affaires au 2422, boulevard de Maisonneuve Est, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre ANITA ANGLSPERGER, résidant et domiciliée au 1069, rue Berri, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Berri en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro quatre cent vingt-deux (422), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve et plus spécialement sujet à une servitude de vue enregistrée à Montréal sous le numéro 2769714; avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1057, rue Berri. »

La mise à prix est fixée à 150 000,00 \$, soit le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère selon jugement de l'honorable juge J.R. HANNAN de la Cour supérieure pour le district de Montréal, en date du 27^e jour de juin 1991.

Ladite vente a lieu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, bureau 8.119, le NEUVIÈME jour d'AOUT 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 juillet 1991

73955

Ventes en vertu de la Loi sur la faillite**Trois-Rivières**

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
(En matière de faillite)
No 400-11-000071-919

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE LE GROUPE GERVAIS (1986) INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau au 192, rue Saint-Laurent, Maskinongé, province de Québec, débitrice, et ARTHUR ANDERSEN INC., syndic, ayant un bureau au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 2700, Montréal, province de Québec, H3A 2J2, syndic et LA FINANCIÈRE COOPÉRANTS PRÊTS-ÉPARGNE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social au 100, rue Saint-Joseph-Sud, Alma, province de Québec, et un bureau au 840, rue du Collège, Berthierville, province de Québec, J0K 1A0, et GESTION GABRIEL GERVAIS INC., corporation légalement constituée ayant son siège social au 41, rue Beauséjour, St-Joseph-de-Maskinongé, province de Québec, J0K 1N0, et LE RÉGISTRATEUR pour la division d'enregistrement de Maskinongé, 121, Petite Rivière, Louiseville, province de Québec, J5V 2H3, mis en cause.

Avis est par la présente donné:

Que, conformément à un jugement rendu par l'honorable juge Roger Laroche de la Cour supérieure, le 9 juillet 1991, le syndic Arthur Andersen Inc. a obtenu l'autorisation de procéder à la vente aux enchères publiques des immeubles décrits ci-dessous aux termes de l'article 86 de la Loi sur la faillite, 1985 L.R.C., c. B-2;

Que la mise à prix du premier immeuble décrit ci-dessous (Pte 942) est fixée à quarante-cinq mille cent trente dollars (45 130 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au syndic, en argent ou par chèque visé à l'ordre de Arthur Andersen Inc., au moment de l'adjudication;

Que la mise à prix du second immeuble décrit ci-dessous (P.749, P.804) est fixée à huit mille six cent trente-trois (8 633 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au syndic, en argent ou par chèque visé à l'ordre de Arthur Andersen Inc., au moment de l'adjudication;

Que les immeubles désignés ci-dessous seront vendus:

Description

1. Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Laurent, en la municipalité du village de Maskinongé, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro neuf cent quarante-deux (Pte 942) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, Concession du Pied de la Côte, côté sud, division d'enregistrement de Maskinongé; mesurant, ladite partie, cent quatre-vingt-dix-neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (199,97 m) en front vers le nord, trente-six mètres et dix-huit centièmes (36,18 m) d'un côté vers le sud-est, cent trente-neuf mètres (139 m) plus ou moins et vingt-neuf mètres et neuf centièmes (29,09 m) suivant une corde vers le sud et soixante et un mètres et vingt-sept centièmes (61,27 m) de l'autre côté vers l'ouest, contenant une superficie de huit mille trois cent sept mètres carrés (8 307 m²) et bornée comme suit: en front vers le nord par la rue Saint-Laurent (chemin public, sans désignation cadastrale), d'un côté vers le sud-est par une partie dudit lot 942, en arrière vers le sud par les lots 942-1, 942-2 et 942-3 et de l'autre côté vers l'ouest par le lot 943; l'immeuble étant délimité par un ruisseau au sud et au sud-est.

Tous les lots ci-dessus étant du même cadastre et toutes les mesures sont en mètres (SI) et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses y érigées, notamment celle portant le numéro d'immeuble 192 de ladite rue Saint-Laurent.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit emplacement, notamment les servitudes en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec, respectivement enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Maskinongé sous les numéros 44021 et 123248.

Le tout tel que démontré en un certificat de localisation préparé par M. André Petit, arpenteur-géomètre, le 4 octobre 1985, sous le numéro 2170 de ses minutes, dossier numéro 123.

2. Un immeuble situé en la paroisse de Maskinongé, connu et désigné comme étant:

a) Une partie du lot numéro sept cent quarante-neuf (P.749) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé, contenant cinquante-huit pieds (58 pi) de largeur en front de la rue Saint-Laurent, sur toute la profondeur qu'il y a à aller au lot 803 et ainsi borné: en front par la rue Saint-Laurent, en arrière par le lot 803, d'un côté par P.749 et de l'autre côté par P.804 ci-après décrit.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions y érigées et portant le numéro d'immeuble 149, rue Saint-Laurent à Maskinongé.

Sujet ledit immeuble à une servitude de passage créée en vertu des actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Maskinongé sous les numéros 88780 et 90413.

b) Une partie du lot numéro huit cent quatre (P.804) au susdit cadastre officiel, contenant huit pieds (8 pi) de largeur en front de la rue Saint-Laurent, sur toute la profondeur qu'il y a à aller au lot 803 et bornée comme suit: en front par la rue Saint-Laurent, en arrière par P.803, d'un côté par P.749 ci-devant et de l'autre côté par P.804.

Toutes les mesures ci-devant sont anglaises.

Que lesdits immeubles seront vendus aux enchères par le syndic Arthur Andersen Inc. (Marcel Roy, c.a., responsable de l'actif), le VINGT ET UNIÈME jour d'AOÛT 1991 à DIX heures au bureau du syndic situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 2700, Montréal, Québec, H3A 2J2.

Montréal, le 11 juillet 1991

73956

Le syndic,
ARTHUR ANDERSEN INC.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
(En matière de faillite)
No 400-11-000073-915

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE LES INDUSTRIES GERVAIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 147, boulevard Est, Maskinongé, province de Québec, J0K 1N0, débitrice, et ARTHUR ANDERSEN INC., syndic, ayant un bureau au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 2700, Montréal, province de Québec, H3A 2J2, Syndic et LA COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social à Toronto, province d'Ontario, et un bureau au 4150, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 500, à Montréal, province de Québec, H3Z 2Y5, et GESTION GABRIEL GERVAIS INC., corporation légalement constituée ayant son siège social au 41, rue Beauséjour, Saint-Joseph-de-Maskinongé, province de Québec, J0K 1N0, et LE RÉGISTRATEUR pour la division d'enregistrement de Maskinongé, 121, Petite Rivière, Louiseville, province de Québec, J5V 2H3, mis en cause.

Avis est par la présente donné:

Que, conformément à un jugement rendu par l'honorable juge Roger Laroche de la Cour supérieure, le 9 juillet 1991, le syndic Arthur Andersen Inc. a obtenu l'autorisation de procéder à la vente aux enchères publiques des biens immeubles et immeubles par destination décrits ci-dessous aux termes de l'article 86 de la Loi sur la faillite, 1985 L.R.C., c. B-2;

Que la mise à prix est fixée à deux cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-huit dollars (218 688 \$), soit 25 % de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au syndic, en argent ou par chèque visé à l'ordre de Arthur Andersen Inc., au moment de l'adjudication;

Que les immeubles désignés ci-dessous seront vendus en bloc avec tous les biens meubles s'y trouvant étant immeubles par destination;

Description des immeubles

1. Une partie non subdivisée du lot originaire six cent trente-quatre (P-634) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse

de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé; cette dite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 634 (route no. 138), vers l'est par le lot 635, vers le sud par le lot 632, vers le nord-ouest par le chemin de la Concession Nord-Est de la Rivière mesurant cinquante-cinq mètres et quarante-sept centièmes (55,47 mètres, soit, 182,0 pieds) dans sa ligne nord, cinquante mètres et vingt-neuf centièmes (50,29 mètres, soit, 165,0 pieds) dans sa ligne est, quatre-vingt-huit mètres et soixante-dix centièmes (88,70 mètres, soit, 291,0 pieds) dans sa ligne sud, cinquante et un mètres et quatre-vingt-deux centièmes (51,82 mètres, soit, 170,0 pieds) dans sa ligne nord-ouest et contenant trois mille trois cent quarante-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (3 345,4 mètres carrés, soit, 36 009 pieds carrés) en superficie.

Tel que le tout se trouve actuellement avec un immeuble commercial y érigé portant le numéro d'immeuble 147 route 138, en la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé.

2. Une partie non subdivisée du lot originaire six cent trente-six (P-636) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé; cette dite partie de lot est bornée vers le sud par une partie du lot 636 (route no. 138), vers le nord-ouest par le chemin de la Concession Nord-Est de la Rivière, vers le nord par la partie du lot 638 ci-dessous décrite, vers l'est par une autre partie du lot 636 mesurant cent vingt et un mètres et soixante et onze centièmes (121,71 mètres, soit, 399,3 pieds) mesurés le long d'une courbe de cinq cent soixante-neuf mètres et quatre-vingt-treize centièmes (569,93 mètres, soit, 1 869,86 pieds) de rayon dans sa ligne sud, soixante-quatre mètres et soixante-quatorze centièmes (64,74 mètres, soit, 212,41 pieds) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-deux mètres et trente-six centièmes (82,36 mètres, soit, 270,21 pieds) dans sa ligne nord, quarante et un mètres et trois centièmes (41,03 mètres, soit, 134,62 pieds) dans sa ligne est et contenant cinq mille cent trente-huit mètres carrés et quatre dixièmes (5 138,4 mètres carrés, soit, 55 309 pieds carrés) en superficie.

Une partie non subdivisée du lot originaire six cent trente-huit (P-638) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé; cette dite partie de lot est bornée vers le sud par la partie du lot 636 ci-dessus décrite, vers le nord-ouest par le chemin de la Concession Nord-Est de la rivière, vers le nord et l'est par le lot 1267 (chemin de fer C.P.), vers l'est par une autre partie du lot 638 mesurant quatre-vingt-deux mètres et trente-six centièmes (82,36 mètres, soit, 270,21 pieds) dans sa ligne sud, vingt-deux mètres et quarante-trois centièmes (22,43 mètres, soit, 73,59 pieds) dans sa ligne nord-ouest, deux mètres et quarante-quatre centièmes (2,44 mètres, soit, 8,0 pieds) dans une ligne nord, dix-neuf mètres et vingt centièmes (19,20 mètres, soit, 63,0 pieds) dans une ligne est, soixante mètres et cinq centièmes (60,05 mètres, soit, 197,0 pieds) dans une autre ligne nord, dix-neuf mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (19,99 mètres, soit, 65,58 pieds) dans une autre ligne est et contenant neuf cent quarante-deux mètres carrés et trois dixièmes (942,3 mètres carrés, soit, 10 143 pieds carrés) en superficie.

Les limites du terrain ont été placées en référence au plan de Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, portant le numéro 15635 et au certificat de localisation portant le numéro 15636, le tout en date du 27 avril 1967.

Tel que le tout se trouve actuellement avec une bâtisse commerciale y érigée portant les numéros d'immeubles 136-138 route 138 en la municipalité de Saint-Joseph-de-Maskinongé.

Que lesdits immeubles et immeubles par destination seront vendus aux enchères en bloc par le syndic Arthur Andersen Inc. (Marcel Roy, c.a., responsable de l'actif), le VINGT ET UNIÈME jour d'AOÛT 1991 à DIX heures au bureau du syndic situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 2700, Montréal, Québec, H3A 2J2.

Montréal, le 11 juillet 1991

73957

Le syndic,
ARTHUR ANDERSEN INC.

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000029-919
500-05-014928-905

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, McGill College, Montréal, partie demanderesse, contre ISABELITO DOMINGO et ESTELA DATIAN, tous deux domiciliés et résidant au 629, rue Duhamel, Saint-Lazare, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Lazare, connu et désigné comme étant le lot deux cent cinquante-six de la subdivision du lot originaire numéro cent vingt-neuf (no 129-256), du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, division d'enregistrement de Vaudreuil, borné comme suit: vers le sud-est par un chemin public, vers l'ouest, le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot originaire 129 (ptie 129) dudit cadastre et mesurant cent trente-cinq pieds et neuf dixièmes (135,9 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent vingt-trois pieds et cinq dixièmes (223,5 pi) dans sa ligne ouest, trente-six pieds et deux dixièmes (36,2 pi) dans sa ligne nord-ouest et deux cents pieds (200,0 pi) dans sa ligne nord-est, contenant une superficie de dix-sept mille deux cent quinze pieds carrés (17 215 pi²), mesures anglaises; avec bâtisses dessus construites portant le numéro d'immeuble 629, chemin Duhamel. Sujet à une servitude en faveur des corporations municipales des villes de Dorion et Vaudreuil suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 106859. »

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 69 384,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des

Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication, soit 34 692,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à DIX heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 28 juin 1991

73888

Mingan

Bref d'exécution *De Terris*
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Mingan
No: 650-02-0503-894
SH: 650-18-0012-918

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée selon la Loi et ayant son bureau au 760, boulevard Laure, C.P. 637, Sept-Îles district de Mingan, partie demanderesse, contre PHILIPPE SORIN, anciennement domicilié au 7A Johan Beetz à Sept-Îles, district de Mingan et maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles district de Mingan, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot dix (Pte 10), du rang Un (1), au cadastre du canton de Letellier, mesurant, mesures anglaises, dans ses lignes nord et sud soixante pieds (60 pi) et dans ses lignes est et ouest quatre-vingts pieds (80 pi) et borné comme suit: au nord par une partie du lot 10 appartenant à monsieur Wellie Bergeron ou ses représentants, à l'est par une partie du lot 10 appartenant à monsieur Gratien Gagnon ou ses représentants, au sud par le lot 10-7 (passage) et à l'ouest par le lot 10-6 (passage), le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et notamment l'immeuble portant le numéro d'immeuble 1483, De la Rive, à Sept-Îles ».

Le présent immeuble ne sert pas de résidence familiale.

Conformément à l'article 688.1 C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 4 589,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure Sept-Îles, le VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1991 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 28 juin 1991

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS

Denys Locas & Associés, huissiers
C.P. 231, Sept-Îles, QC, G4R 4K5
Tél.: (418) 962-5267

73889

Bref d'exécution *De Terris*
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Mingan
No 3 134
S. 650-18-11-910

VILLE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 546, avenue Dequen à Sept-Îles district de Mingan, partie demanderesse, contre LÉA GUILLEMETTE, demeurant et domiciliée au 348, rue Gamache, appartement 1 à Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles district de Mingan, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot vingt et un (ptie 21), du Rang Un (Rg 1) du cadastre officiel du canton Arnaud, située au sud-est de la route 138 (sans désignation cadastrale), autrefois connue comme étant la route 15, de l'arpentage primitif du canton Arnaud, mesurant cent (100) pieds de largeur le long de la route 138 par toute la profondeur existant entre la route 138 et la Baie des Sept-Îles, et bornée comme suit: vers le nord-ouest par la route 138, vers le sud-est par la Baie des Sept-Îles, vers le nord-est par la partie du même lot appartenant à Larry Lapierre suivant l'enregistrement numéro 15 844 à Sept-Îles, le côté sud-ouest du lot présentement vendu et décrit ci-dessus est distant de cinq cents (500) pieds de la ligne séparative du lot vingt-deux (22) et vingt et un (21) du même cadastre, ce cinq cents (500) pieds étant calculé de la ligne Sud-Est de la Route 138; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le présent immeuble ne sert pas de résidence familiale.

Conformément à l'article 688.1 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 2 500,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure Sept-Îles le VINGT-TROISIÈME jour d'AOÛT 1991 à DIX heures.

Sept-Îles, le 28 juin 1991

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS

Denys Locas & Associés, huissiers
C.P. 231, Sept-Îles, QC, G4R 4K5
Tél.: (418) 962-5267

73890

Montmagny

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
Nos 300-05-000147-903
300-18-000005-914

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-DAMASE (L'ISLET),
corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de
crédit, ayant son siège social au 14, Village Est, Saint-Damase,
district de Montmagny, G0R 2X0, demanderesse, contre
RÉJEAN MATTE, domicilié et résidant au 2, chemin du Ruis-
seau, Lac Beauport, Québec, district de Québec, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot origi-
naire numéro sept-B (7-B), du cadastre officiel pour le rang IV
du canton de Fournier, division d'enregistrement de L'Islet, à
Saint-Jean-Port-Joli, contenant environ soixante-sept acres et demi
de superficie, avec bâtisse et avec circonstances et dépendances,
ledit immeuble étant borné au nord-ouest et au sud-est par les
fronteaux du rang, au nord-est par le terrain de Patrice Sénéchal
ou représentants, et au sud-ouest par celui de Jean-Baptiste
Gaudreau ou représentants.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépen-
dances.

Sauf et à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant
une partie du lot originaire numéro sept-B (ptie 7-B), du rang IV,
du cadastre officiel du canton de Fournier, division d'enregistre-
ment de L'Islet, municipalité de Saint-Damase, M.R.C. de L'Is-
let, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 7-A,
mesurant le long de cette limite soixante-deux mètres et vingt-
quatre centièmes (62,24 m), vers le sud-est par une partie du lot
7-B, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-un mètres et
quatre-vingt-sept centièmes (87,87 m), vers le sud-ouest par une
partie du lot 7-B, mesurant le long de cette limite soixante-deux
mètres et vingt-quatre centièmes (62,24 m), et vers le nord-ouest
par le chemin Arago, mesurant le long de cette limite cinquante-
six mètres et quatre-vingt-dix centièmes (56,90 m) et vingt-
quatre mètres et quatre-vingt-dix centièmes (24,98 m),
contenant en superficie cinq mille mètres carrés (5 000 m²).
Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 9,
chemin Arago, à Saint-Damase, comté de L'Islet, circonstances
et dépendances. Sujet ledit immeuble à toutes les servitudes
actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit
immeuble. »

La mise à prix est fixée à 1 225,50 \$, soit 25 % de l'évaluation
municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle, 1,14,
que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque
visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudi-
cation.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de
L'Islet, 34, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli, le MERCREDI
VINGT ET UNIÈME jour d'AOUT 1991 à DIX heures.

La shérif adjointe,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 12 juillet 1991

73907

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
Nos 300-05-000147-903
300-18-000003-919

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-DAMASE (L'ISLET),
corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de
crédit, ayant son siège social au 14, Village Est, Saint-Damase,
district de Montmagny, G0R 2X0, demanderesse, contre
RÉJEAN MATTE, domicilié et résidant au 2, chemin du Ruis-
seau, Lac Beauport, Québec, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot
originaire numéro sept B du rang IV (ptie 7-B), du cadastre
officiel du canton de Fournier, division d'enregistrement de L'Is-
let, municipalité de Saint-Damase, M.R.C. de L'Islet, de figure
irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 7-A, mesurant le
long de cette limite soixante-deux mètres et vingt-quatre cen-
tièmes (62,24 m), vers le sud-est par une partie du lot 7-B,
mesurant le long de cette limite quatre-vingt-un mètres et quatre-
vingt-sept centièmes (81,87 m), vers le sud-ouest par une partie
du lot 7-B, mesurant le long de cette limite soixante-deux mètres
et vingt-quatre centièmes (62,24 m), et vers le nord-ouest par le
chemin Arago, mesurant le long de cette limite cinquante-six
mètres et quatre-vingt-dix centièmes (56,90 m) et vingt-quatre
mètres et quatre-vingt-dix centièmes (24,98 m), contenant
en superficie cinq mille mètres carrés (5 000 m²). Avec bâtisse
dessus construite, portant le numéro d'immeuble 9, chemin
Arago, à Saint-Damase, comté de L'Islet, circonstances et
dépendances. Sujet ledit immeuble à toutes les servitudes actives
ou passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit
immeuble. »

La mise à prix est fixée à 2 593,50 \$, soit 25 % de l'évaluation
municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle, 1,14,
que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque
visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudi-
cation.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de
L'Islet, 34, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli, le MERCREDI
VINGT ET UNIÈME jour d'AOUT 1991 à DIX heures
TRENTÉ.

La shérif adjointe,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 12 juillet 1991

73908

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010663-902

ACE MORTGAGE CORP., corps politique dûment constitué, ayant son siège social et son bureau principal au 4770, avenue Kent, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **DAME TERESINA ALFONSO**, domiciliée et résidant au 2398, Park-Row Ouest, ville et district de Montréal, et **NICK VALVANO** et **MARY MONGELLI**, tous deux domiciliés et résidant au 2396, Park-Row Ouest, ville et district de Montréal, et **MICHELE VALVANO**, domiciliée et résidant au 7110, rue Aubert dans la municipalité de Saint-Léonard, district de Montréal, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Park-Row Ouest dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro cent quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-neuf (ptie N.-O. 149-104), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant trente et un pieds et cinq dixièmes de pied (31,5 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, bornée en front par l'avenue Park-Row Ouest, en arrière par le lot numéro 149-90, vers le sud-est par le résidu dudit lot numéro 149-104 et vers le nord-ouest par le lot numéro 149-105, le tout aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; avec les maisons dessus érigées, et notamment celle portant les numéros d'immeuble 2396 et 2398 de ladite avenue Park-Row Ouest à Montréal. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et sujet notamment aux servitudes de vues dûment établies dans un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1612699. L'immeuble servant de résidence familiale, appartenant à la défenderesse Teresina Alfonso. »

La mise à prix est fixée à 78 366,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 39 183,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119 le VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1991 à QUATORZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 juillet 1991

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

73917

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009118-900

COMPAGNIE DE FIDUCIE CONFÉDÉRATION, corporation légalement constituée ayant un bureau au 619, boulevard René-Lévesque Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **JEAN LONGPRÉ**, domicilié et résidant au 6485, rue Lemay, ville et district de Montréal, et **MAURICE LONGPRÉ**, domicilié et résidant au 284, Carré Saint-Louis, ville et district de Montréal et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Lemay, en la Ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant les lots numéros cent quatre-vingt-quatre et cent quatre-vingt-cinq de la subdivision du lot originaire numéro dix-sept (17-184 et 185) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal. Avec les bâtisses dessus érigées portant les numéros d'immeubles 6485, 6487 et 6489 de la rue Lemay, à Montréal, dont le mur sud-est est mitoyen avec la propriété adjacente. Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. Avec et sujet à des servitudes de vue, créées aux termes d'actes exécutés devant Érigène Godin, notaire, le 26 août 1955 et dont copies ont été enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous les numéros 1153945 et 1153946. » L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 85 359,00 \$ soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 42 679,50 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine, local 8.119 le VINGT-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 juin 1991

73915

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004769-897

FIRST CITY TRUST COMPANY, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1125, de Maisonneuve Ouest, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **FARRZAC INVESTMENTS INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3495, Côte Vertu, ville de Saint-Laurent, district de Montréal, partie défenderesse et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le chemin Côte Vertu à ville Saint-Laurent connu et désigné comme étant :

a) le lot numéro vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux-cent six (206-23) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Avec toute construction dessus érigées notamment un immeuble portant le numéro d'immeuble 3495 dudit chemin Côte Vertu, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 1 592 739,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juillet 1991

73912

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000722-908

GESTION PLACEVIC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et son bureau principal au 800, place Victoria, local 4120, Tour de la Bourse, cité et district de Montréal, partie demanderesse, contre **LA COMPAGNIE DE NETTOYAGE CANADA CARPETTES MONTRÉAL LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 711, chemin Lucerne, cité et district de Montréal (ancien nom) et (nouveau nom) **LES INDUSTRIES RESTORALL INC.** (même adresse), partie défenderesse et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble désigné comme étant les lots 589 et 590 de la paroisse de Saint-Laurent de la division d'enregistrement de Montréal, dont les adresses sont: 711, Lucerne et 3939 à 3945 Jean-Talon à ville Mont-Royal. »

La mise à prix est fixée à 308 607,75 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOÛT 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 juin 1991

73913

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013838-907

LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant un bureau au 1981, McGill College, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre, **PIERRETTE SOUPLEX**, domiciliée et résidant au 2055, Saint-Mathieu, ville et district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant à la partie défenderesse:

« Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Urbain à Montréal, et composé comme suit:

a) La partie nord-ouest du lot numéro cent quarante de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze (11 ptie. N.O. 140), aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-St-Louis, mesurant dix-neuf pieds et vingt-cinq centièmes de pied (19,25 pi) de largeur sur cent huit pieds et cinquante-huit centièmes de pied (108,58 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit; en front au sud-ouest par ladite rue Saint-Urbain, en arrière au nord-est par ruelle d'un côté au sud-est par le résidu dudit lot 11-140 et de l'autre côté au nord-ouest par la partie du lot 11-141 ci-après décrite.

b) La partie sud-est du lot numéro cent quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze (11 Ptie. S.E. 141), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant neuf pieds et cinq dixièmes de pied (9,5 pi) de largeur sur cent huit pieds et cinquante-huit centièmes de pied (108,58 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée en front au sud-ouest par la rue Saint-Urbain, en arrière au nord-est par une ruelle, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot 11-141, et de l'autre côté au sud-est par la partie du lot 11-140 ci-

haut décrite, tous dudit cadastre. Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 5027 à 5031 de la rue Saint-Urbain à Montréal, dont le mur nord-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet à une servitude réciproque de vue et de droit de passage aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 457695. » L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 74 647,50 \$ soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 37 323,75 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10 rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOÛT 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 juin 1991

73914

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
No 500-02-037183-873

LYON NATHANSON, partie demanderesse, contre **DALI BHANDARI** et **JENFADAL INC.** et **ABANECK ENTERPRISES INC.**, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de la ville de Montréal, mis en cause.

« Un lot vacant ayant front sur la rue Valentine en la ville de Pierrefonds, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision quatorze du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192-14) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève. Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec et enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 328806. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, dépendances et appartenances. »

La mise à prix est fixée à 3 840,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-SIXIÈME jour d'AOÛT 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 juillet 1991

73918

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016988-907

SUCCESSION JOSEPH TALBOT, représentée par ses coexécuteurs testamentaires **M. René Pelchat** et **Mme Evangeline Talbot**, résidant au 6975, boulevard de l'Assomption, cité et district de Montréal, partie demanderesse, contre **IMMEUBLES PRO-MOGIM INC.** s/s **Eric Schwitzgubel**, au 1, place Ronchamp, ville de Lorraine et **ERIC SCHWITZGUBEL**, résidant au 1, place Ronchamp, ville de Lorraine et **JEAN RENÉ DÉZIEL**, résidant au 1655, du Souvenir, appartement 202, Laval, parties défenderesses et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Lajeunesse en la ville de Montréal, composé des lots numéros cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-deux et soixante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille six cent vingt-huit (2628-59, 60, 61, 62 et 63) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. L'ensemble de ces lots forme un terrain mesurant, selon le cadastre, cent cinquante pieds (150 pi) vers le nord-est, soixante-neuf pieds et soixante-huit centièmes de pied (60,68 pi) vers le sud-est, cent cinquante pieds (150 pi) vers le sud-ouest et soixante-dix pieds et vingt-huit centièmes de pied (70,28 pi) vers le nord-ouest, contenant en superficie 10 495 pieds carrés. Selon l'occupation, ce terrain mesure cent quarante-neuf pieds et vingt-cinq centièmes de pied (149,25 pi) vers le nord-est, soixante-neuf pieds et soixante-huit centièmes de pied (69,68 pi) vers le sud-est, cent quarante-neuf pieds (149 pi) vers le sud-ouest et soixante-dix pieds et vingt-huit centièmes de pied (70,28 pi) vers le nord-ouest, contenant en superficie 10 435,8 pieds carrés.

Notons que les titres et le cadastre ne concordent pas avec l'occupation. Cette occupation existe sans que les propriétés voisines n'exercent des empiètements.

Avec la bâtisse y dessus construite, portant le numéro domiciliaire 7600 de la rue Lajeunesse, à Montréal, étant une construction de quatre (4) étages avec parement extérieur en brique, reposant sur une fondation en béton dont tous les murs sont indépendants.

L'édifice est situé à l'extérieur des limites de cet emplacement. »

La mise à prix est fixée à 593 433,75 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la

fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119 le TREN-
TIÈME jour d'AOÛT 1991 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juillet 1991

73910

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013125-909

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée ayant un bureau au 1981, McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre COLIN BENTLEY, domicilié et résidant au 2137, rue Marcell, ville et district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le chemin Upper Lachine dans la ville de Montréal, connu et désigné comme la subdivision soixante-douze du lot cent soixante-dix-neuf (179-72) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal. Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeubles 5456, 5458 et 5460, chemin Upper Lachine, et dont les murs latéraux sont mitoyens. Tel que la propriété se trouve actuellement, avec toutes ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. » L'immeuble servant de résidence.

La mise à prix est fixée à 50 116,50 \$ soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 25 058,25 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119 le VINGT-
SEPTIÈME jour d'AOÛT 1991 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 juin 1991

73916

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour municipale
No 60-00454

VILLE DE MONTRÉAL, corporation municipale légalement constituée, ayant son siège social au 275, Notre-Dame Est, Montréal, partie demanderesse, contre ÉMILE RIENDEAU, domicilié au 898, rue de la Gauchetière Est, Montréal et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Le lot numéro mille quatre cent quinze (1415), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques en la ville de Montréal. »

La mise à prix est fixée à 7 243,03 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le VINGT-
NEUVIÈME jour d'AOÛT 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juillet 1991

73911

Richelieu

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000256-872

MARCELLE FRÉCHETTE, 2025, rue Provencher, appartement 18, Drummondville, J2B 7B4, contre BERTHIER ST-LOUIS, 626, Viateur Paradis, Verchères, district de Richelieu et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, mis en cause.

Désignation

« Une terre située à Saint-Antoine-sur-Richelieu, formée d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-quatorze et d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-quinze (P.174 et P.175) le tout des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine, et pouvant être décrite comme suit:

a) Une partie du lot cent soixante-quatorze (P.174) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine, ayant un arpent de largeur et environ vingt-sept arpents de profondeur, et bornée au sud-est au chemin de l'Acadie, au nord-ouest au chemin du Brûlé, au sud-ouest à partie du lot 175 ci-après décrite, et au nord-est à partie du lot 174;

b) Une partie du lot cent soixante-quinze (P.175) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine, mesurant deux arpents de largeur et une profondeur d'environ vingt-sept arpents et bornée au sud-est au chemin de l'Acadie, au nord-ouest au chemin du Brûlé, au nord-est à partie du lot 174 ci-haut auparavant décrite, et au sud-ouest au lot 176.

À distraire cependant, et dont la propriété est spécialement réservée par monsieur Paul-Émile Cormier, une partie du dit lot cent soixante-quinze (P.175) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine, mesurant cent quatre-vingt-douze pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (192,86 pi) en front, ou ligne sud-est et y bornée au chemin de l'Acadie; cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes de pied (170,4 pi) dans sa ligne nord-est et y bornée à partie du lot 175; cent quatre-vingt-un pieds (181,0 pi) dans sa ligne nord-ouest et y bornée à partie du lot 175 et deux cent trente-sept pieds (237,0 pi) dans sa ligne sud-ouest et y bornée à partie du lot 176 dont elle est séparée par un fossé, formant en superficie trente-six mille huit cent soixante-dix pieds carrés (36,870 pi²) mesures anglaises, cette partie distraite étant montrée sur un plan préparé par Robert Pelchat, arpenteur-géomètre, le 20 septembre 1974 (minute numéro 1328).

Les mesures ci-haut données ne sont qu'à titre de référence les bornes seules faisant foi des contenances.

Avec constructions érigées. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment servitude en faveur de la compagnie de Téléphone Bell du Canada suivant acte enregistré à Verchères sous numéro: 71040. »

La mise à prix est fixée à la somme de 27 819,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble porté au rôle d'évaluation de la municipalité, multiplié par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Verchères au 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie le MERCREDI ONZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif,
GUY CHAMPAÑE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Le 28 juin 1991

73909

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
Nos 765-05-000407-905
765-18-000716-902

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et son bureau principal au 1981, avenue McGill College, 15^e étage, Montréal, en qualité de fiduciaire pour 173381 CANADA INC. détentrice de l'obligation au montant de 10 000 000,00 \$, partie demande-

resse, contre LUC CHABOT, de la firme Price Waterhouse Ltée, en qualité de syndic à la faillite de Camions Pierre Thibault Inc., exerçant sa profession au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 3500, Montréal, et CAMIONS PIERRE THIBAUT INC., corporation dûment constituée selon la Loi, ayant son bureau au 38, rue Thibault, à Pierreville, district de Richelieu, partie défenderesse et LE RÉGISTRATEUR pour la division d'enregistrement de Nicolet, ayant une place d'affaires au 395, Mgr Courchesne, Palais de Justice, Nicolet, mis en cause.

« 1. Complexe industriel en la paroisse de Saint-François-du-Lac

Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-François-du-Lac, du côté sud-est de la route numéro 132, composé de deux parties de lots suivantes:

a) Une bande de terre connue et désignée comme faisant partie du lot cinq cent trente et un (Ptie 531) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac, comté d'Yamaska. Bornée en front au nord-ouest par la route numéro 132, en profondeur vers l'est par la route Saint-Jean-Baptiste, également connue sous le nom de Route des Vingt, d'un côté vers le nord par une partie du lot 530 dudit cadastre et de l'autre côté vers le sud par la partie du lot 532 ci-après décrite. Mesurant trois cent quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes (386,5 pi) de largeur en front dans sa ligne nord-ouest et deux cent quatre-vingt-onze pieds (291 pi) de largeur dans sa ligne est sur une profondeur de sept cent trente-quatre pieds (734 pi) dans sa ligne nord et de neuf cent quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes (984,5 pi) dans sa ligne sud et contenant une superficie de deux cent cinquante mille quarante-deux pieds carrés (250 042 pi²), (m.a.);

b) Une bande de terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro cinq cent trente-deux (Ptie 532) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac. Bornée en front au nord-ouest par la route numéro 132, en profondeur vers l'est par la route Saint-Jean-Baptiste, également connue sous le nom de Route des Vingt, d'un côté vers le nord par la partie du lot 531 ci-dessus décrite et de l'autre côté vers le sud par une partie du lot 533 dudit cadastre. Mesurant trois cent quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes (386,5 pi) de largeur en front dans sa ligne nord-ouest, deux cent quatre-vingt-onze pieds (291 pi) de largeur dans sa ligne est sur une profondeur de neuf cent quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes (984,5 pi) dans sa ligne nord et de mille deux cent trente-cinq pieds (1 235 pi) dans sa ligne sud; contenant une superficie de trois cent vingt-deux mille neuf cent trente-sept pieds carrés (322 937 pi²) (m.a.).

Le front ou côté nord-ouest des deux terrains ci-dessus mesurant, selon le titre d'acquisition de Camions à Incendie Pierreville Ltée, sept cent soixante pieds (760 pi) et selon l'occupation constatée par l'arpenteur Robert Pelchat dans son certificat de localisation daté du sept novembre mil neuf cent soixante-dix-sept, sept cent soixante-treize pieds (773 pi) (m.a.);

Sujet le lot 532 à la servitude et aux droits consentis par Luc Guévremont en faveur de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada aux termes d'un acte passé devant Charles Léveillé, notaire, le vingt-cinq mai mil neuf cent soixante-deux sous le numéro 102282, servitude et droits au sujet desquels des ententes furent conclues entre Compagnie de Téléphone Bell du Canada et Camions à Incendie Pierreville Ltée devant Daniel Turcotte, notaire, le vingt-sept mars mil neuf cent soixante-neuf dans un acte enregistré le vingt-huit mars mil neuf cent soixante-neuf sous le numéro 37382;

Sujet également les susdits lots à une autre servitude pour lignes de téléphone, consentie par Nestor Plamondon à la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell Limitée, par acte reçu devant Guillaume Léveillé, notaire, le vingt-trois juin mil neuf cent seize, enregistré dans Yamaska sous le numéro 57624 B53;

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et principalement une bâtisse servant d'usine, le tout situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-François-du-Lac et ayant front sur le boulevard Marie-Victorin ou Route 132. »

2. Complexe industriel situé à Pierreville

« Un immeuble situé en la municipalité du village de Pierreville, division d'enregistrement de Nicolet (ancienne division de Yamaska), connu et désigné comme étant le lot numéro mille deux cent cinquante du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville (1250 Pierreville);

Le susdit immeuble contient une superficie totale de soixante-sept mille sept cent huit mètres carrés et un dixième (67 708,1 m²);

Avec les deux usines, les entrepôts, hangar et autres bâtisses dessus érigés, circonstances et dépendances, le tout situé sur les rues Thibault et Georges en la municipalité du village de Pierreville;

Sujet ledit immeuble à une servitude de vue en faveur du lot 905-68, consentie par Pierre Thibault Canada Limitée en faveur de Epicerie Traversy Inc. par acte reçu devant Daniel Turcotte, notaire, le vingt-trois décembre mil neuf cent soixante-trois et enregistré sous le numéro 103842;

Sujet le lot 904-43 à une servitude en faveur d'Hydro-Québec par acte exécuté sous seing privé le quatorze janvier mil neuf cent quatre-vingt-sept et enregistré sous le numéro 143945 permettant de placer, exploiter et maintenir des lignes électriques aériennes et/ou souterraines, avec droit à d'autres corporations de services publics, droit d'émondation, droit de passage et interdiction de construire;

Le susdit lot 903-19 bénéficiait d'une servitude de droit de passage sur une lisière de terrain sise sur le côté nord-ouest du lot 903-17 pour communiquer à la rue Georges, en vertu d'une servitude consentie dans un acte de vente par Marie-Anne Duguay à Armand Courchesne, reçu devant Daniel Turcotte, notaire, le vingt-six avril mil neuf cent soixante et un et enregistré sous le numéro 101340; cependant, dans un acte reçu devant Claire Laforce, notaire, le neuf août mil neuf cent quatre-vingt-quatre et enregistré sous le numéro 139434, Camions Pierre Thibault Inc. a déclaré ne plus avoir besoin dudit droit de passage, et, en conséquence, s'est engagée à ne plus utiliser le droit de passage sis sur le lot 903-17, tant qu'elle serait propriétaire des lots 903-18 et 903-19;

3. Autres immeubles situés à Pierreville

« a) Un lot situé en la municipalité du village de Pierreville, connu et désigné sous le numéro quarante-quatre des subdivisions officielles du lot originaire numéro neuf cent quatre du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville (904-44);

b) Deux lots situés en la municipalité du village de Pierreville, connus et désignés sous les numéros quatre-vingt-deux et quatre-vingt-trois des subdivisions officielles du lot originaire numéro

neuf cent cinq (905-82 et 905-83) du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville;

c) Une portion de terre sise au village de Pierreville, côté nord-est de la rue Ally, de figure irrégulière, de la contenance de trente-huit pieds et huit dixièmes (38,8 pi) dans sa ligne sud et bornée dans cette ligne par la rue Ally, de la contenance de cent cinquante-neuf pieds et trois dixièmes (159,3 pi) dans sa ligne nord-ouest et bornée dans cette ligne par une partie résiduaire du lot concerné (904-41 Ptie) appartenant à Benoit Desrochers représentant Fernand Grenier, bornée dans sa ligne nord-est par une partie du lot 1250 (autrefois partie du lot 904-43) et dans sa ligne sud-est par une partie résiduaire du lot concerné (904-41 Ptie) appartenant à Ennelzède Simoneau ou représentants et par le lot 904-42;

Laquelle portion de terre est connue et décrite comme étant une partie de la subdivision quarante et un du lot originaire neuf cent quatre (904-41 Ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas-de-Pierreville;

Avec bâtisse dessus construite;

Ledit terrain montré à un plan d'arpentage préparé par M. Daniel Langelier, arpenteur-géomètre, en date du 14 juillet 1989, sous le numéro S-742 de ses dossiers.

Sujette cette portion de terre à une servitude de droit de passage en faveur du résidu du lot 904-41, telle que créée dans un acte de vente consenti par Fernand Grenier à Camions Pierre Thibault Inc. reçu devant Claire Laforce, notaire, le huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-trois et enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska sous le numéro 137760 et corrigée aux termes d'un acte reçu devant Me Claire Laforce, notaire, le 15 novembre 1989 et enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet sous le numéro 113789. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 738 202,23 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice, en bloc, suivant ordre de la Cour, au bureau d'enregistrement de Nicolet, au 395, Mgr Courchesne, Nicolet, le JEUDI DOUZIÈME jour de SEPTEMBRE 1991 à QUATORZE heures.

Le shérif,
GUY CHAMPAGNE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 2 juillet 1991

73906

Roberval

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000058-900
S. 155-18-000006-909

BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse, contre SERGE NIQUET, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

« Un terrain de figure irrégulière, ayant front sur la rue Villeneuve, municipalité de Péribonka, et une superficie d'environ six cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et huit dixièmes (685,8 m²), mesurant vingt-trois mètres et quarante-sept centièmes (23,47 m) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur vingt-neuf mètres et dix-neuf centièmes (29,19 m) de profondeur dans sa ligne nord-ouest, et vingt-neuf mètres et vingt-neuf centièmes (29,29 m) dans sa ligne sud-est, plus ou moins, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quinze A (ptie lot 15-A) du rang deux du cadastre officiel du canton de Dalmas, borné comme suit: vers le nord-est à la rue Villeneuve, vers le nord-ouest, au terrain de dame Colette Ouellet ou ayant droits; vers le sud-ouest, au terrain de Jocelyn Néron ou ayant droits; et enfin, vers le sud-est, au terrain de Georges-Arthur Boivin ou ayant droits; avec baïsses dessus construites, circonstances et dépendances;

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à \$ 703,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur d'évaluation réel de 1,03 %.

Pour être vendu au Bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-DEUXIÈME jour d'AOÛT 1991 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCE VILLENEUVE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 3 juillet 1991

73905

Erratum

FÉDÉRATION DE LA CSN — CONSTRUCTION

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de nom, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 06 22, à la page 2536, du numéro 25, relativement à « FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DU BÂTIMENT ET DU BOIS INC. (CSN) » de façon à ce que la nouvelle dénomination sociale se lise « FÉDÉRATION DE LA CSN — CONSTRUCTION ».

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1295-1661

2853

GROUPE BÉNÉVOLE MME HERMEL GAUTHIER INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il annule l'avis de lettres patentes du 16 mai 1991, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 06 08, à la page 2327, du numéro 23, relativement à la corporation « GROUPE BÉNÉVOLE MME HERMEL GAUTHIER INC. ».

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2856-4532

2853

LE GROUPE S.I.I. SYSTÈMES D'INFORMATIONS INTÉGRÉS INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1991 06 22, à la page 2460, du numéro 25, relativement à « LE GROUPE S.I.I. SYSTÈMES D'INFORMATIONS INTÉGRÉS INC. », de façon à ce que le district judiciaire se lise: « Québec ».

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2857-3889

2853

AVIS

**PAGE BLANCHE
NON NUMÉROTÉE
MAIS INCLUSE
DANS LA PAGINATION**

RÉPERTOIRE TOPONYMIQUE DU QUÉBEC 1987

Supplément cumulatif 1991



Un outil de travail qui actualise la nomenclature géographique officielle et rend toute recherche toponymique plus efficace!

Ce **supplément cumulatif** du **Répertoire toponymique du Québec 1987** contient les 11396 toponymes officialisés par la Commission de toponymie entre le 1^{er} janvier 1987 et le 31 mars 1991.

Mis à jour sur une base annuelle ou bisannuelle, il facilitera la recherche aux usagers du **Répertoire toponymique**. Désormais, pour s'assurer du statut officiel d'un nom de lieu, il ne sera plus nécessaire de consulter chacun des avis parus dans la **Gazette officielle du Québec** en plus du répertoire de base. Celui-ci et son dernier **Supplément cumulatif** présentent la liste complète des toponymes officiels.

Répertoire toponymique du Québec 1987
Supplément cumulatif 1991
Commission de toponymie
1991, 330 pages
EQO 2-551-145-46-5

24,95 \$

Vente et information :
(418) 643-5150
(Sans frais) 1-800-463-2100
Télécopieur (418) 643-6177

Retourner ce coupon à
Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5



COMMANDE POSTALE:

Nom _____ No compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone () _____

Quant	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	E00 2-551-145-46-5	Répertoire toponymique du Québec 1987 Supplément cumulatif 1991	24,95 \$	

Somme partielle _____

TPS 7 % _____

Total _____

Cartes de crédit acceptées



Numéro _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important:

Paiement par chèque ou mandat postal à l'ordre de - Les Publications du Québec -

Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.

Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.



Québec

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

